

2 0 1 7

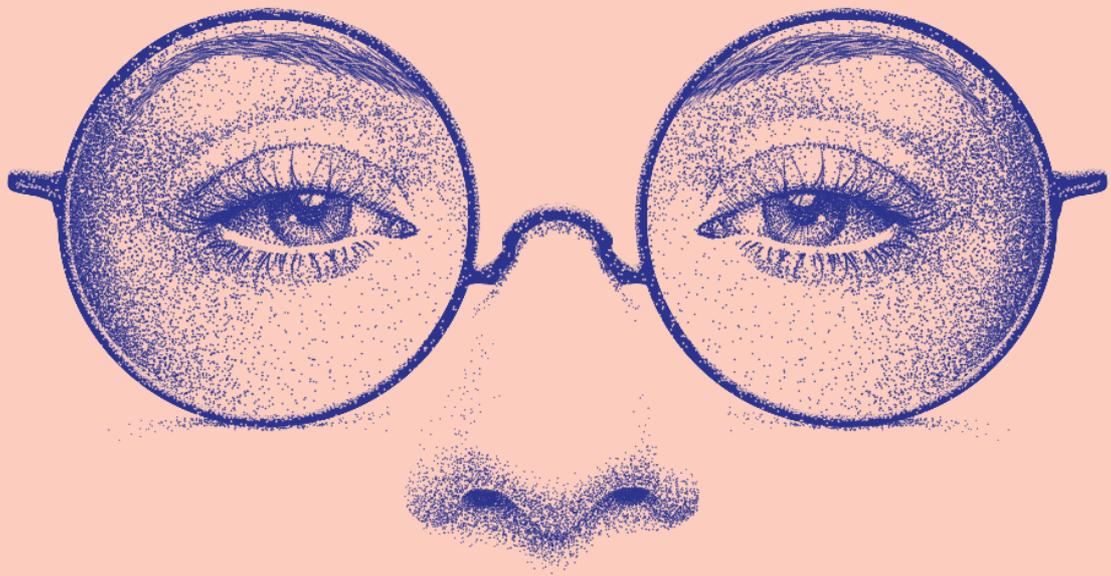


2 0 1 8



**LE SPECTACLE MUSICAL
ET DE VARIÉTÉ EN FRANCE**

**Rapport d'activité
du PRODISS | 2017/18**





DU 1^{ER} JUILLET 2017
AU 30 JUIN 2018

Rapport d'activité

Le **PRODISS**, syndicat du spectacle musical et de variété, est le 1^{er} syndicat représentatif au niveau national*. Sa mission est de représenter, promouvoir et défendre les intérêts de ses adhérents : producteurs, diffuseurs, exploitants de salles et de festivals, qui représentent l'ensemble de la chaîne de création et de diffusion d'un spectacle.

NOS VALEURS

ÊTRE VISIONNAIRE ET TRANSMETTRE

Parce que nous avons la culture de la scène et la passion d'en promouvoir les intérêts, nous représentons l'esprit du secteur, en faisant bouger les lignes avec toute l'énergie mobilisatrice qui permet de Faire.

CULTIVER L'ESPRIT D'ENTREPRISE ET DÉVELOPPER L'EXCELLENCE

Grâce à notre plateforme d'innovation et de travail, nous réunissons, accompagnons et organisons le développement de la scène musicale et de variété.

FÉDÉRER ET PRÉPARER L'AVENIR

Parce que nous sommes une organisation représentative au niveau national, au rayonnement d'une ambition partagée par nos entreprises, pour la diversité des projets artistiques qu'elles défendent.

*Avec une audience mesurée au sein de la branche du spectacle vivant privé de 54% des salariés des entreprises représentées. Fixée par l'arrêté du 26 juillet 2017, publié au *Journal officiel* du 3 août 2017.





INCARNER

INVERSER

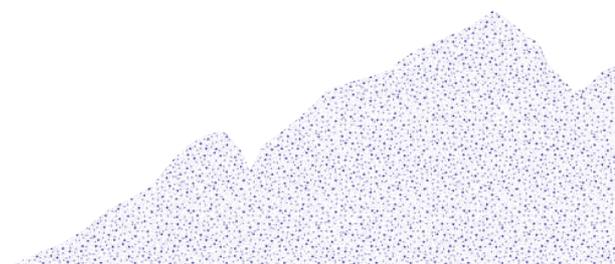
INVENTER

LES TEMPS CHANGENT

50 ans après Mai 68, le temps du possible l'est plus que jamais en 2018. Mais Les perspectives ouvertes, les défis à notre portée sont affaire de méthode et de détermination collective. Le PRODISS réunit l'ensemble des conditions nécessaires pour provoquer et accompagner les évolutions indispensables de notre secteur face aux mutations sociales, culturelles et économiques. C'est en unissant nos entrepreneurs autour d'enjeux collectifs que nous manifestons un front commun, au bénéfice de l'intérêt général. **INCARNER | INVERSER | INVENTER** : la méthode dynamique du syndicat permet à la diversité de nos adhérents de voir plus loin, ensemble.

ÉDITO

Il faut **inverser** les chemins de pensées



INCARNER

La diversité au PRODISS n'est pas un poncif mais une réalité. Diversité entrepreneuriale, avec 346 entreprises membres produisant et diffusant les spectacles musicaux et de variété, en France et à l'international. Diversité de créations et projets artistiques... Autant de facteurs d'émotions, de rêves, de découvertes et de lien social pour les publics. Diversité de métiers (plus de 190 répertoriés dans notre secteur¹) et donc d'emplois sur l'ensemble du territoire.

Notre industrie culturelle incarne une scène française à la fois populaire et intimiste. Un poumon artistique qui ne s'étouffe pas d'étiquette ni d'un prosélytisme malvenu pour une culture élitiste d'un autre temps, car nos entrepreneurs incarnent avant tout des valeurs, dont la principale est celle de faire leur métier avec passion.

INVERSER

Nous faisons le choix d'inverser les évidences, de renverser les a priori, de bousculer les clichés. La culture n'est pas une, elle est plurielle dans ses formes, dans ses entreprises qui la font vivre, et dans ses modes de financement. Si « aucune preuve n'a la même force, aucune idée la même évidence, aucune image le même charme pour tous les esprits »², un postulat s'impose : **la liberté, avec le respect pour pierre angulaire.**

Respecter les publics et les tessitures artistiques qu'ils aiment et choisissent, respecter l'engagement et la création des artistes, respecter le travail de ceux et celles qui rendent possible la création, au sens large. La liberté et le respect, ce n'est pas s'opposeraient « culture d'élite » et « culture de masse ». Ce n'est pas élever des barricades autour d'une « culture marchande » et d'une « culture savante ». Ces mots, ces termes, sont issus de débats idéologiques souvent stériles, dépassés et aux antipodes de la réalité.

On parle d'une invasion des logiques marchandes dans la sphère culturelle, mais de quelle culture parle-t-on ? D'une culture qui ne pourrait être que légitime ? De la culture des industries culturelles et créatives au sens européen ? Personne n'a l'apanage de la définition de la culture. La liberté est à ce prix.

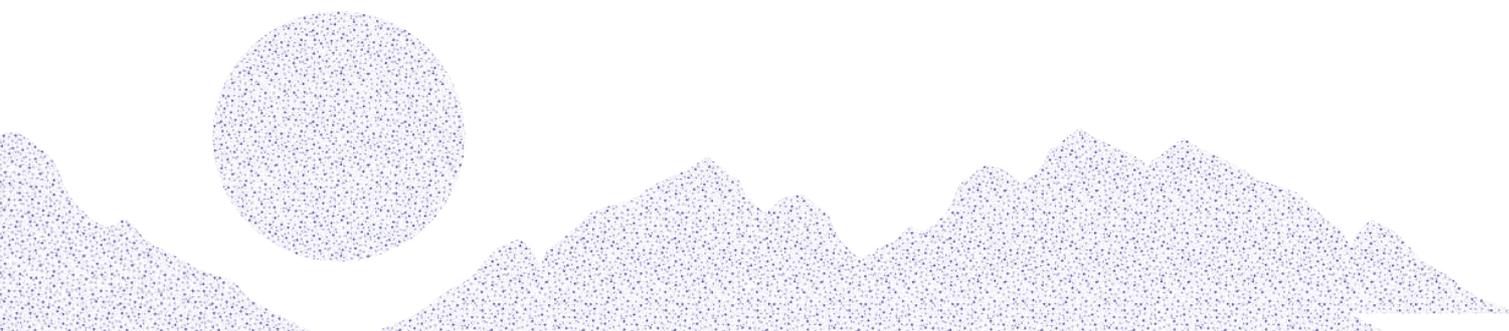
La culture se compose de femmes et d'hommes guidés par une passion, celle de créer, permettre à des artistes de rencontrer un public et de construire des carrières qui durent.

À l'inverse du discours simpliste, nous invitons à la controverse : si elle n'est pas dogmatique, elle enrichit le débat. Non, notre secteur ne saurait être limité à une « recherche de profit », il s'inscrit dans une prise de risques au service des projets artistiques. Oui, l'industrialisation souligne la dynamique économique, des projets ambitieux, et la typicité des entreprises pour les faire vivre : cette industrialisation est vécue dans le disque, le cinéma, le jeu vidéo, et tout secteur hors culture où la croissance est possible. Le spectacle vivant privé a désormais toute sa place dans le paysage du spectacle, et il se construit aux côtés du secteur public du spectacle vivant.

Au lieu de s'opposer, les deux facettes du spectacle vivant devraient s'allier. Si le secteur public regarde le secteur privé avec frilosité, c'est parce qu'il est fragilisé depuis un certain nombre d'années par une baisse régulière de ses subventions. Certes, le flou existant dans les missions et les orientations du ministère de la Culture doit être questionné. Mais la logique du « tout culturel » contre celle du « tout économique » est une esquivance et un faux débat qui nous éloigne de celui, bien réel, d'une politique culturelle forte et ambitieuse. Car de façon générale, c'est l'ensemble du spectacle vivant qui se sent abandonné par les pouvoirs publics, peu soutenu, peu écouté. Un parent pauvre ? Peut-être, mais à nous de renverser les choses, ensemble.

1 | Étude EY 2017 « En scène ! La contribution du spectacle musical et de variété à l'économie française. »

2 | Diderot | *Essai sur les règnes de Claude et Néron*, 1778



Donner plus de moyens à la création française, repenser les modèles, développer les capacités du secteur à l'export, assurer le maintien de nos régimes sociaux construits au fil de l'histoire... : les deux secteurs du spectacle vivant doivent s'allier autour de combats communs, décisifs pour nos entreprises, les artistes et les salariés du secteur.

INVENTER

Il faut inverser les chemins de pensées pour inventer de nouvelles trajectoires pour le spectacle vivant. Inventer le spectacle vivant de demain, pour nos entreprises, pour les publics, et dans un monde qui vit à l'heure des algorithmes. **L'émotion ne se digitalise pas,** mais les champs de l'innovation ouvrent des perspectives d'écritures nouvelles dans l'histoire du spectacle vivant. Le spectacle vivant est un formidable terrain d'expérimentation, il faut le développer, l'encourager et permettre aux spectateurs de vivre une expérience unique, avant, pendant, et après le spectacle. Sur ce terrain, le PRODISS a toujours été moteur : en lançant la réflexion au sein du *think tank* Proscenium en 2014, en publiant des études et en collaborant avec des experts et chercheurs. Sur le terrain de l'innovation, l'approche du syndicat est à la fois prospective et applicative : voir loin, mais voir juste pour nos adhérents.

Inventer le syndicat de demain, un PRODISS fort et entreprenant. Nous devons être à l'avant-garde des entreprises et initier, orienter les réformes. Pour cela, nous devons être un PRODISS collectif, au service de ses membres, avec **la passion de l'unité pour mieux se projeter vers les défis du futur.** L'avenir s'inscrit dans la transmission de l'émotion du spectacle à de nouveaux publics, des savoir-faire et de la passion du métier d'entrepreneur.

Inventer également sur d'autres terrains, comme celui de la place faite aux femmes dans la Musique, mais en ouvrant de nouveaux territoires au-delà de considérer le sujet par le seul prisme des quotas : la décision présidentielle le 25 novembre 2017 de faire de l'égalité homme-femme une des causes de ce quinquennat remet le sujet au cœur du débat politique et donc de notre vie syndicale. Les inégalités hommes-femmes revêtent de multiples formes, qu'il s'agisse de l'emploi, de la représentation politique, de la conciliation. **La sous-représentation féminine dans le spectacle vivant se doit d'évoluer.** Dans le secteur de la scène, les hommes exercent en majorité (61,9 %)³. Les hommes sont plus présents sur les emplois artistiques (64,6%)⁴ que sur les emplois cadres (60,2%)⁵ et non cadres (59,7%)⁶ bien que majoritaires. Les initiatives dans le *live* pour promouvoir la place des femmes sont de plus en plus nombreuses. Une des dernières

en date - le programme « Keychange » lancé par la société de gestion collective britannique PRS - rassemble d'ores et déjà une centaine de festivals internationaux qui se sont engagés à combattre les inégalités hommes-femmes, et à équilibrer leurs programmations mais aussi leurs jurys, commissions et conférences, d'ici à 2022. De son côté, le PRODISS a lancé le 21 juin 2018 l'initiative du 1^{er} « Déjeuner-débat des femmes de la filière musicale » pour faire entendre haut et fort la place des femmes qui composent la filière et œuvrent chaque jour à son développement, avec passion.

« L'histoire nous montre que les grands débats qui ont divisé un moment les Français apparaissent avec le recul du temps comme une étape nécessaire à la formation d'un nouveau consensus social, qui s'inscrit dans la tradition de tolérance et de mesure de notre pays.⁷ »

Malika Séguineau
DIRECTRICE GÉNÉRALE

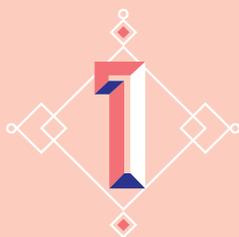
3|4|5|6 | Observatoire - Métiers du spectacle vivant : « Les employeurs et l'emploi dans le spectacle vivant » Données 2016 - CPNEF : SV | Afdas | Audiens

7 | Discours pour défendre le projet de loi légalisant l'IVG, devant l'Assemblée nationale, le 26 novembre 1974. | Simone Veil

Sommaire

DU RAPPORT





INCARNER

- 1.1 — TEMPO
- 1.2 — PANORAMA
- 1.3 — COMPÉTITIVITÉ



INVERSER

- 2.1 — CULTURE OU DIVERTISSEMENT ?
- 2.2 — TYPICITÉ OU CONCENTRATION ?
- 2.3 — RENOUVEAU DU SYNDICALISME OU DÉSTRUCTURATION ?



INVENTER

- 3.1 — L'INNOVATION AU CŒUR DES NOUVELLES ÉCRITURES
- 3.2 — LA TRANSMISSION AU CŒUR DU *LIVE*
- 3.3 — LA SÛRETÉ AU COEUR DU PROJET SAFE



BOISER

- 4.1 — ÉCLATS
- 4.2 — FAN PAS GOGO
- 4.3 — ORGANISATION
- 4.4 — SERVISS
- 4.5 — MANDATS
- 4.6 — ADHÉRENTS



Partie

- 01 -

INCARNER

**« ON NE RÉALISE QU'UNE SEULE CHOSE
DANS SA VIE : SES RÊVES »**

JACQUES BREL

Des femmes et des hommes unis par la passion de leur métier, où la dimension collective rassemble et dont le cœur est l'artiste. Une force qui réside dans la pluralité et la diversité artistique, animée par le désir d'innovation. 346 entrepreneurs du PRODISS, développeurs de culture partagée, révélateurs d'artistes, promoteurs d'expériences collectives, défenseurs de la création et de la diversité. L'alliance réussie de la culture, de la créativité et de l'industrie.



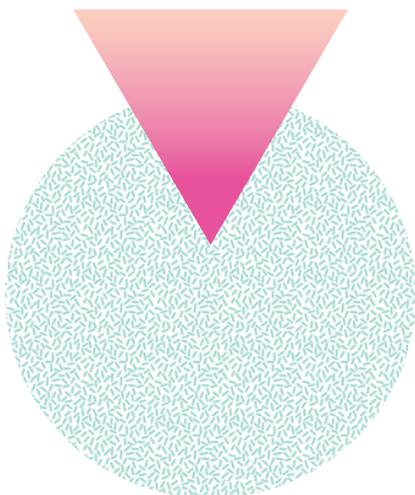


TEMPO

LE TEMPO POLITIQUE, LE PRODISS LE VIT EN INTERACTION AVEC SES VALEURS ET SON AMBITION POUR LE LIVE.

Faire vivre et partager la création grâce au talent des entrepreneurs unis par la passion de leur métier : tel est l'objectif premier du syndicat. Ces femmes et ces hommes constituent un ensemble unique d'acteurs associés autour de projets artistiques : producteurs de spectacles, diffuseurs en régions, salles de spectacles et festivals sur l'ensemble du territoire. Notre force, notre puissance en tant que 1^{er} syndicat représentatif du secteur privé du spectacle vivant, se composent de la pluralité et de la diversité artistique, de notre soif d'innovation et d'entrepreneuriat.

NOTRE PLUS GRANDE RICHESSE : L'HUMAIN



UN NOUVEAU TEMPS D'INFLUENCE ET D' ACTIONS

L'année 2017 restera l'année des bouleversements politiques. Les élections présidentielle et législatives se sont traduites par un profond renouvellement politique. Cette recomposition du paysage politique a constitué une opportunité pour le PRODISS : celle de continuer à valoriser son rôle et ses missions auprès de nouveaux acteurs institutionnels (gouvernement, Parlement), tout en poursuivant ses actions de sensibilisation en régions auprès des élus locaux.

Au niveau national, le PRODISS a fait entendre sa voix et inscrit dans le débat public des sujets prioritaires pour notre secteur : qu'il s'agisse de la **sûreté**, du **soutien à l'emploi** et à la **compétitivité de nos entreprises**, à l'**export** mais aussi à l'**innovation**.

Face au renouvellement inédit de l'Assemblée nationale, le PRODISS a tissé des liens avec de nouveaux élus et a mené des actions de sensibilisation pour continuer à soutenir et accompagner le développement des entrepreneurs de spectacles, en contribuant à leur assurer un cadre législatif et réglementaire favorable à leur activité et à leur compétitivité.

Ainsi, notamment, lors de la discussion budgétaire sur le projet de loi de Finances pour 2018, nous avons remporté des victoires : la sécurisation du crédit d'impôt, et l'augmentation du budget alloué au Bureau export.

« Faire entendre notre voix sur les sujets prioritaires pour le secteur »

Convaincu du rôle essentiel de la culture et de la force contributrice de notre industrie culturelle au service du développement socio-économique à l'échelle des territoires et, plus largement, au niveau international, le PRODISS a organisé tout au long de cette année des **temps de rencontres, d'échanges et de partages**, entre les entrepreneurs culturels et les acteurs institutionnels locaux : le MaMA, les BIS de Nantes, le Printemps de Bourges, le Festival d'Avignon, les Francfolies de La Rochelle, etc. Durant ces temps forts, au travers notamment de l'étude commandée à EY, « **En scène ! La contribution du spectacle musical et de variété à l'économie régionale** », ont été mis en lumière l'impact du spectacle musical et de variété sur le rayonnement des territoires et de la France, son potentiel d'innovation, la richesse et la grande diversité des compétences et des talents qu'il emploie.

Grâce à l'implication de nos élus, réunis au sein du Bureau et des 4 comités Métiers ainsi que de nos adhérents présents sur le terrain, nous avons pu faire **entendre notre voix sur des sujets prioritaires pour notre secteur** : le Centre National de la Musique (CNM) ; le crédit d'impôt spectacle musical ou de variétés ; la lutte contre la revente illicite de billets de spectacles ; la transmission des savoirs et des talents, tant au travers de la formation professionnelle que de la stratégie RH de nos entreprises ; ou encore le projet du Pass Culture.



TEMPO

FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ

LE PASS CULTURE

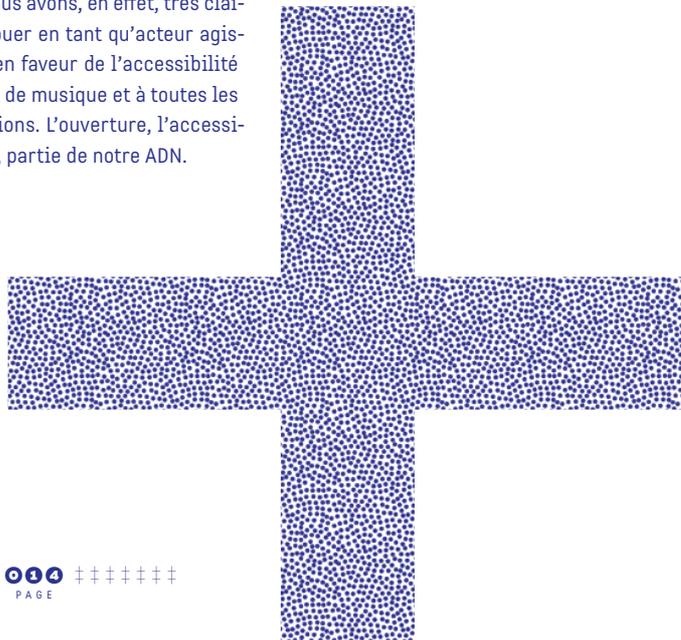
Engagement de campagne d'Emmanuel Macron, le Pass Culture est désormais lancé : il bénéficie d'un budget pour son expérimentation, il a été précisé qu'il s'agirait d'une application géolocalisée pour mobile, créditée de 500 € par l'État pour les jeunes âgés de 18 ans, donnant accès à toute l'offre culturelle.

Une expérimentation du Pass Culture a été lancée. 400 jeunes, répartis sur 5 départements (Finistère, Hérault, Bas-Rhin, Seine-Saint-Denis et Guyane) testent l'ergonomie de cette application jusqu'en septembre 2018. Ce dispositif de test sera étendu à 10 000 jeunes au cours de la rentrée 2018 pour expérimentation avec une soixantaine d'offres et un crédit de 250 €. La version finalisée a pour objectif d'atteindre les quelques 800 000 jeunes qui franchissent le cap des 18 ans chaque année.

Si des questions demeurent sur la mise en place de cet outil et son financement, nous avons fait part au gouvernement de notre volonté de nous engager sur ce marqueur fort du quinquennat. Nous avons, en effet, très clairement un rôle à jouer en tant qu'acteur agissant au quotidien en faveur de l'accessibilité à toutes les formes de musique et à toutes les formes de productions. L'ouverture, l'accessibilité font, en effet, partie de notre ADN.

« Pass Culture :
l'ouverture,
l'accessibilité
font partie
de notre ADN »

NOUS AVONS
UN RÔLE À JOUER
EN TANT
QU'ACTEUR
AGISSANT
AU QUOTIDIEN



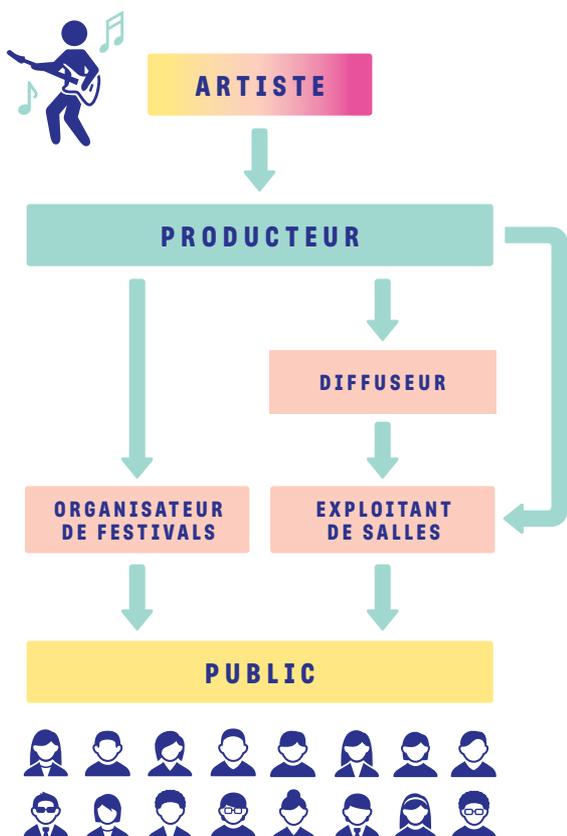


PANORAMA

CHIFFRES CLÉS DES ADHÉRENTS DU PRODISS ET DU SECTEUR DU SPECTACLE MUSICAL ET DE VARIÉTÉ

LES ENTREPRISES DU PRODISS

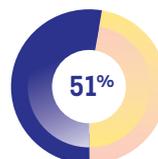
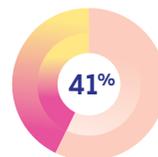
Au 30 juin 2018, le PRODISS représente 346 entreprises. Elles sont actives dans les 4 grands métiers du spectacle vivant musical et de variété : la production, la diffusion, l'organisation de festivals, et l'exploitation de salles.



LES SPECTACLES

En 2016, plus de 63 000 représentations de spectacles musicaux et de variété ont eu lieu en France. Elles ont attiré près de 27 millions de spectateurs et généré 813 millions d'euros de billetterie.

Les spectacles organisés par les adhérents du PRODISS représentent 41% de ces spectateurs et 51% de ces recettes de billetterie.



63 339 NOMBRE DE REPRÉSENTATIONS PAYANTES DU SECTEUR
 PRODISS → **11 096** | 18%



26,7 MILLIONS NOMBRE D'ENTRÉES DES REPRÉSENTATIONS PAYANTES DU SECTEUR
 PRODISS → **10,8 millions** | 41%



813 MILLIONS D'EUROS RECETTES DE BILLETTERIE DU SECTEUR
 PRODISS → **413 millions d'€** | 51%

— I N C A R N E R —



4,5 CHIFFRE D'AFFAIRES GLOBAL DU SECTEUR EN 2016 MILLIARDS D'EUROS

2,1 DONT CHIFFRE D'AFFAIRES DIRECT DU SECTEUR EN 2016 MILLIARDS D'EUROS

PRODISS → 1,5 milliard | 70%

LE CHIFFRE D'AFFAIRES

En 2016, le secteur du spectacle musical et de variété a généré 4,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires direct et indirect, répartis ainsi : 2,1 milliards directement au cœur de la filière (producteurs, diffuseurs, exploitants de salles et organisateurs de festivals); et 2,4 milliards indirectement parmi les prestataires et dans l'économie touristique*.

Le chiffre d'affaires direct cumulé des adhérents du PRODISS s'élève à 1,5 milliard d'euros en 2016, soit 70% du chiffre d'affaires direct du secteur. Les entreprises du PRODISS ont par ailleurs un poids significatif dans l'impact indirect du secteur. En 2016, elles étaient à l'origine des deux tiers du chiffre d'affaires créé par le secteur auprès de ses prestataires. Comptant pour 41% du nombre total d'entrées payantes en 2016, elles participent également significativement aux retombées générées par le secteur dans l'économie touristique.

*Sauf mention spécifique, les chiffres qui suivent proviennent de l'étude « En Scène! La contribution du spectacle musical et de variété à l'économie française », réalisée par le cabinet EY en septembre 2017 pour les chiffres 2015, actualisée en juillet 2018 pour les chiffres 2016.

DE PETITES ENTREPRISES

Le secteur compte 4 000 entreprises, qui sont à 99% des PME (moins de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires) et même dans leur immense majorité des petites ou des micro-entreprises, 94% d'entre elles réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 5 millions d'euros en 2014.

99% DE PME DANS LE SECTEUR

Le PRODISS, à l'image du secteur, est composé très majoritairement de petites entreprises avec environ 90% de PME et plus de 80% de ses adhérents qui réalisent moins de 5 millions de chiffre d'affaires annuel.

L'EMPLOI

En 2016, le spectacle musical et de variété a employé 125 133 personnes, dont 104 114 directement. Ces emplois représentent 42 380 ETP (Équivalent Temps Plein) au total, dont 23 199 ETP employés directement.

Avec 42 344 personnes employées directement en 2016 représentant 9 435 ETP, les adhérents du PRODISS comptent pour 41% de l'emploi direct du secteur.



125 133

PERSONNES EMPLOYÉES PAR LE SECTEUR EN 2016

DONT

104 114

EMPLOYÉES DIRECTEMENT

PRODISS → 42 344 pers. | 41%

Par ailleurs, les mesures de représentativité fixées dans l'arrêté du 26 juillet 2017 évaluent à 54% le poids des adhérents du PRODISS dans l'emploi de la branche professionnelle du spectacle vivant privé.

La part patronale est ici mesurée uniquement auprès des entreprises syndiquées, sur le périmètre de la convention collective du spectacle vivant privé et non sur celui, plus large, du spectacle musical et de variété (incluant des entreprises des deux champs du spectacle vivant : convention collective du spectacle vivant privé, et convention collective du spectacle vivant public). En outre, le calcul a été réalisé sur le nombre de salariés ayant un contrat en cours en décembre 2014, quelle que soit leur durée.

LES CONTRIBUTIONS SOCIALES ET FISCALES ET LES SUBVENTIONS

En 2016, le soutien public de l'État et des collectivités locales aux entreprises et activités du secteur était estimé à environ 220 millions d'euros, soit environ 10% de leur chiffre d'affaires, alors que ces subventions représentaient près de 30% du chiffre d'affaires total des industries culturelles et créatives en 2012.



CONTRIBUTIONS

— SUBVENTIONS

+90M€

Les entreprises du PRODISS bénéficient d'une part encore plus faible de soutien public, les subventions représentant en moyenne 4% de leur chiffre d'affaires en 2016.

En contrepartie de ces 220 millions de soutien public, les entreprises du secteur ont généré un peu plus de 310 millions d'euros au titre de l'impôt sur les sociétés, des cotisations sociales et patronales et de la TVA en 2016.



POINTS FORTS DU SECTEUR



**LE SPECTACLE MUSICAL ET DE VARIÉTÉ
EST UN LEVIER POUR
L'ÉCONOMIE FRANÇAISE**

1 POUR 1

**EN EMPLOI ET EN
CHIFFRE D'AFFAIRES**

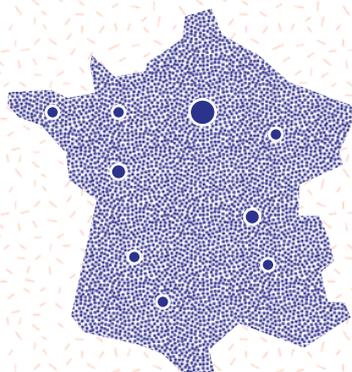
Pour 1€ de chiffre d'affaires et 1 ETP (Équivalent temps plein), le cœur du secteur du spectacle vivant musical et de variété (producteurs, diffuseurs, exploitants de salles et organisateurs de festivals) génère 1€ et 1 ETP supplémentaires parmi les fournisseurs et dans les territoires qui accueillent les représentations.

**LES SPECTACLES MUSICAUX
ET DE VARIÉTÉ SONT JOUÉS**

PARTOUT EN FRANCE +DE 1 450 COMMUNES

**AVEC UN MAILLAGE TRÈS FIN
DU TERRITOIRE**

Les salles, petites, moyennes ou grandes, et les festivals couvrent **plus de 1 450 communes** métropolitaines, des territoires ruraux aux grandes métropoles.



**LE SECTEUR RÉUSSIT
À MAINTENIR SA CROISSANCE**

+5% ENTRE 2015 ET 2016

+6% PAR AN ENTRE 2012 ET 2015

- Malgré un léger fléchissement en 2016.
- Au sein d'une filière musicale en difficulté et dont il a été l'un des vecteurs de la sortie de crise de la musique enregistrée.



POTENTIELS ET ENJEUX DU SECTEUR

LE SECTEUR DOIT

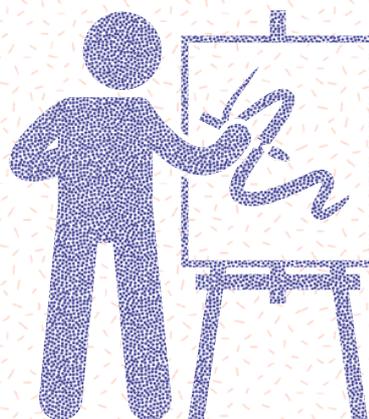
CONTINUER À INVESTIR

POUR DÉVELOPPER LES ARTISTES DE DEMAIN MALGRÉ LA FAIBLESSE DE SES MARGES
-0,2% DE MARGE NETTE EN 2016

Investir dans de nouveaux talents représente une prise de risque importante pour des entreprises de petite surface financière et dont les marges sont inexistantes. En 2014, le CNV (Centre national de la chanson, des variétés et du jazz) estimait la marge nette du secteur (résultat net/chiffre d'affaires) à 1,4%, contre 6% pour l'ensemble des secteurs marchands. En 2016, EY estime que la marge du secteur est devenue négative, à -0,2%.

L'appropriation rapide du crédit d'impôt spectacle vivant musical ou de variétés par les entreprises du secteur (250 entreprises bénéficiaires dès sa deuxième année d'application) et l'impact fort de la mesure sur les projets de tournées d'artistes en développement démontrent l'existence d'une marge de progression importante du secteur dans la stimulation du renouveau de la création*.

*Étude d'impact du crédit d'impôt spectacle vivant musical ou de variétés, réalisée par EY en juillet 2018, résultats détaillés en pages 22|23.

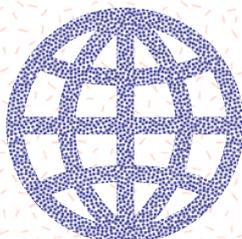


LE SECTEUR DOIT FAIRE RAYONNER ENCORE PLUS LES ARTISTES FRANÇAIS À

L'INTERNATIONAL

Les producteurs de spectacles français s'investissent dans l'organisation de tournées à l'étranger malgré le **coût important et les difficultés administratives** qu'elles impliquent. Ces efforts pourraient être encouragés afin que plus d'artistes français aient l'opportunité de se produire à travers le monde. **En effet, si le chiffre d'affaires généré par les tournées organisées par les producteurs français de musiques actuelles à l'étranger est significatif et en progression régulière, il n'atteignait que 63 millions d'euros en 2017.**

*La filière musicale française à l'international, Bilan économique 2017, Bureau Export



LE SECTEUR DOIT SURMONTER LA HAUSSE STRUCTURELLE

DES COÛTS DE SÛRETÉ

ET SUPPORTER LES INVESTISSEMENTS NÉCESSAIRES AUX ÉQUIPEMENTS PÉRENNES DES LIEUX

Le **Fonds d'Urgence** au spectacle vivant mis en place au lendemain des attentats de novembre 2015 pour soutenir les entreprises s'achèvera à la fin de l'année 2018. Avec plus de 20 millions

de dotations provenant du ministère de la Culture, de la Ville de Paris et de la profession, il a permis aux entreprises d'être accompa-



gnées dans leur prise en charge de la sûreté ces deux dernières années. **Demain, elles devront faire face seules à une hausse importante et désormais structurelle des coûts** liés à la sûreté

et investir durablement dans l'équipement de leurs lieux, ce qui représente un véritable enjeu au vu de la faiblesse de leurs marges.



COMPÉTITIVITÉ

LE CRÉDIT D'IMPÔT

LE CRÉDIT D'IMPÔT SPECTACLE MUSICAL OU DE VARIÉTÉS EN QUELQUES MOTS

GÉNÈSE

Le 31 décembre 2015, le crédit d'impôt pour les dépenses de création, d'exploitation et de numérisation d'un spectacle vivant musical ou de variétés (CISV) a été inscrit dans le Code Général des Impôts, aux articles 220 *quindecies* et 220 S. Son objectif est de favoriser la production de spectacles d'artistes en développement.

A lors que le cinéma, l'audiovisuel, le jeu vidéo et la musique enregistrée bénéficiaient de dispositifs similaires depuis de nombreuses années, la mise en place du CISV a marqué la prise en compte par les pouvoirs publics du rôle important et grandissant du spectacle dans le développement et le renouvellement culturels.

Le risque pris par les entrepreneurs de spectacles dans le développement des nouveaux talents a enfin été reconnu.

En effet, comme dans les autres secteurs culturels, les investissements faits par le producteur du spectacle pour la formation, l'émergence et le développement d'un nouvel artiste ne sont que très rarement assurés d'être couverts par un succès commercial.

FONCTIONNEMENT

Le crédit d'impôt spectacle musical ou de variétés est accordé pour un spectacle sous double agrément du ministère de la Culture (provisoire puis définitif). Seuls les spectacles d'artistes en développement créés sur le territoire français sont éligibles.

Il permet aux producteurs de déduire de leur impôt 15% d'une partie des dépenses de création, d'exploitation et de numérisation du spectacle agréé. Ce taux est porté à 30% pour les petites et moyennes entreprises, favorisant ainsi la diversité des acteurs.

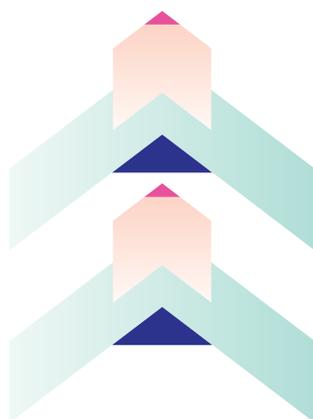
Le CISV fait également l'objet d'un double plafonnement : par spectacle et par entreprise.

IMPACTS ÉCONOMIQUES ET CULTURELS

Du fait de la publication tardive de son décret d'application, les entreprises n'ont pu déposer leurs demandes de crédit d'impôt qu'à partir de septembre 2016. Mais leur engagement dans ce nouveau dispositif a été immédiat. D'octobre 2016 à décembre 2017, plus de 1 000 agréments provisoires au crédit d'impôt ont ainsi été délivrés.

Le crédit d'impôt a été une véritable bouffée d'oxygène pour le secteur du spectacle musical et de variété certes dynamique mais très fragile. En permettant le lancement et le maintien de spectacles d'artistes en développement, le CISV a non seulement favorisé la création et le renouvellement de la scène française mais a également eu des retombées positives en termes d'activité et d'emploi. Grâce au crédit d'impôt, des entreprises se sont maintenues en activité, des artistes sont montés sur scène sur tout le territoire, des emplois ont été créés et d'autres pérennisés.

LE CRÉDIT D'IMPÔT A ÉTÉ UNE VÉRITABLE BOUFFÉE D'OXYGÈNE POUR UN SECTEUR CERTES DYNAMIQUE MAIS TRÈS FRAGILE



LE CRÉDIT D'IMPÔT MUSICAL OU DE VARIÉTÉS EN QUELQUES CHIFFRES

Deux ans après son démarrage effectif, Le PRODISS associant trois autres organisations représentant les professionnels du secteur – le Syndicat des Musiques Actuelles (SMA), le Syndicat professionnel des Producteurs, Festivals, Ensembles Diffuseurs Indépendants de Musique (PROFEDIM) et Les Forces Musicales (le syndicat professionnel des opéras et orchestres permanents) a souhaité se doter d'une étude d'impact, afin de fournir une première grille de lecture économique de l'efficacité et de l'efficacité du dispositif.

Cette étude, confiée au cabinet EY, a évalué l'impact du CISV sur la création artistique, ses effets sur l'emploi et son coût réel pour l'État. Elle repose en particulier sur les réponses de 136 entreprises, soit près de la moitié de l'ensemble des bénéficiaires du CISV en 2016 et 2017 (278).

Les chiffres présentés ci-dessous sont relatifs à 2017, première année pleine du CISV, et couvrent l'ensemble des projets qui en ont bénéficié en 2017.

UN DISPOSITIF PME-CENTRÉ

250 ENTREPRISES BÉNÉFICIAIRES EN 2017

86% des bénéficiaires du CISV réalisent moins de 5 M€ de CA et captent 65% des montants. Près d'un tiers des bénéficiaires ont un chiffre d'affaires inférieur à 250 000€.

AU SOUTIEN DES ARTISTES EN DÉVELOPPEMENT

875 SPECTACLES ACCOMPAGNÉS EN 2017

153 spectacles lancés grâce au CISV pour près de 2 400 dates

722 spectacles renforcés grâce au CISV :

- | près de 1 000 dates supplémentaires (près de 2 dates en plus par spectacle depuis la création du CISV) ;
- | des investissements plus importants dans la création et la scénographie ;
- | l'embauche d'artistes et de techniciens sur les tournées.

CRÉATEUR D'EMPLOIS

505 ETP CRÉÉS EN 2017

Le CISV a permis la création de 505 emplois Équivalent Temps Plein (ETP) en 2017, soit 2 par entreprise bénéficiaire

- | 278 ETP intermittents soit, en nombre de personnes, 1 198 artistes qui sont montés sur scène et 280 techniciens qui les ont accompagnés.
- | 160 ETP permanents dans les entreprises bénéficiaires (des recrutements en CDI pour 35% d'entre elles).
- | 67 ETP permanents parmi leurs prestataires (maintenance, équipements, sécurité...).

AU COÛT MAÎTRISÉ POUR L'ÉTAT

38,9 M€ DE CONTRIBUTIONS FISCALES ET SOCIALES GÉNÉRÉES PAR LE CISV EN 2017

| Les dépenses fiscales de l'État pour les spectacles agréés sont estimées à 16,2 M€ en 2017, soit 5% des dépenses fiscales consacrées aux crédits d'impôts dans le secteur de la culture en 2017. Les dépenses réalisées par les producteurs de spectacles sous l'effet du CISV s'élèvent quant à elles à 102 M€.

| Ces 16,2 M€ de dépenses fiscales de l'État vont générer 38,9 M€ de contributions fiscales et sociales supplémentaires de la part des entreprises bénéficiaires. Ainsi, pour 1€ de dépense fiscale, les bénéficiaires restituent 2,4€ à l'État, soit un effet de levier significatif.

| En prenant en compte uniquement les contributions fiscales et sociales qui n'auraient pas existé en l'absence du CISV, on obtient un coût réel net pour l'État, très maîtrisé, de 3,4 M€.

Partie

- 02 -

INVERSER

« WITHOUT DEVIATION FROM THE NORM,
PROGRESS IS NOT POSSIBLE »

FRANK ZAPPA

Où la Culture est une force, et nos entreprises en sont des architectes. Mais dans une ère où l'on « carbure » à la polarisation du débat, le PRODISS a décidé d'offrir un espace de réflexion et de laisser s'exprimer différents points de vue. Concentration, divertissement et déstructuration ? Typicité, culture et renouveau ? En cultivant leur proximité avec les artistes et les publics, nos entrepreneurs construisent du lien social et participent au rayonnement culturel de la France. Un pays riche d'industries culturelles et créatives exceptionnelles, avec un dynamisme inversement proportionnel au soutien public dont elles bénéficient. L'économie de la création et de la culture a profondément changé. Pour avancer, il faut inverser les visions passéistes et dépasser clivages et clichés.







LA CULTURE
N'EST PAS UNE,
ELLE EST
PLURIELLE

CULTURE

OU DIVERTISSEMENT ?

La question « culture ou divertissement » en appelle bien d'autres : à quelles valeurs s'attache cette différence de perception autour du même sujet ? Cette réflexion est-elle utile pour nourrir la conception des politiques et des projets artistiques de demain ? Du point de vue des publics, la culture n'est-elle pas source de plaisir et donc de divertissement ?

Car avant même d'être un sujet de tensions, souvent idéologiques, la culture repose sur les choix et la liberté des publics. Les œuvres de Molière, Voltaire, La Fontaine... en leurs temps furent-elles considérées comme du « divertissement » ? La question soulève surtout les financements de la culture par la puissance publique, dans un contexte où l'État s'efforce de réduire ses dépenses.

Les mutations amenées par le numérique ont également transformé l'essence de la différenciation entre culture et divertissement. Le débat doit être déplacé vers la responsabilité des GAFAN¹, leur rôle, leurs impacts sur la création et sa diffusion.

L'État doit notamment chercher les solutions quant au déplacement de la valeur de la culture en envisageant une fiscalité plus juste avec les géants du numérique. À nos yeux, si la puissance publique croit véritablement dans les vertus de la culture pour ouvrir les esprits et favoriser les moments de partage à travers les lieux et les saisons, elle doit être capable de la financer en conséquence.

1 | Google, Apple, Facebook, Amazon, Netflix.



Pourtant depuis quelques années, il est admis que les pouvoirs publics ont commencé à renouveler leur approche très verticale de la culture pour s'ouvrir aux cultures dans lesquelles se mêlent culture savante et culture populaire.

En parallèle, hélas, cette nouvelle approche s'est doublée d'une bureaucratisation avec ses rigidités, ses lourdeurs et ses luttes intestines propres à toute organisation. Parce qu'on voulait la développer, on a enveloppé la musique, désormais prisonnière d'un dialogue entre ses représentants et l'Administration : les intérêts particuliers ont insensiblement pris le pas sur l'intérêt commun.

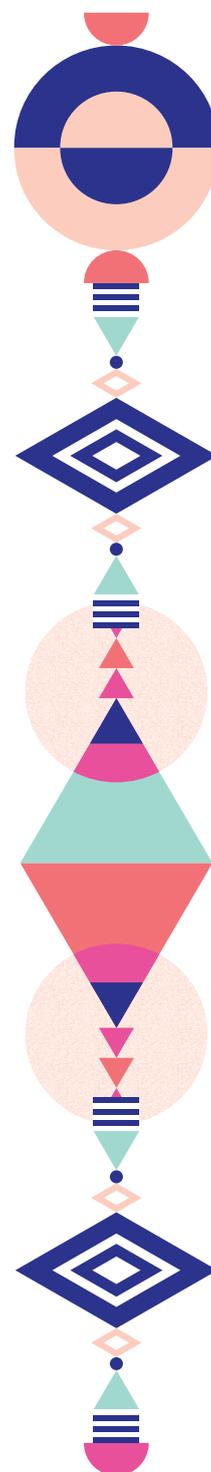
LA FRANCE A LES MOYENS DE FAIRE RAYONNER SA CULTURE

Il apparaît opportun de mettre en valeur des éléments que nous avons malheureusement tendance à oublier dans nos combats, nos échanges, nos positions et parfois dans notre quotidien. Les entrepreneurs culturels sont là et le seront demain par passion, par la joie de faire partager, par l'ambition de réussir leurs projets, par la vision qu'ils en ont.

Quelle que soit la place occupée par les acteurs du *live*, c'est avec la même émotion qu'ils rêvent les spectacles des artistes qu'ils représentent et produisent. Cette émotion, ces moments rares, ils les partagent avec un public, dans l'instant.

Ces moments échappent à la rationalité, les fusions sont d'un autre ordre. Ils vivent avec le risque, l'enthousiasme de la découverte et du succès de leurs artistes, parfois l'échec. Ils sont là, entre l'artiste, sa musique et le public. Nous sommes là, loin du numérique, des algorithmes et des codes de langage.

La France a les moyens de faire rayonner sa culture à l'intérieur et à l'extérieur de ses frontières : ses artistes et ses industries, leurs talents et leurs ressources sont capables de grandes choses dès lors qu'on cessera de les opposer, qu'on leur permettra de dialoguer, en un mot qu'on les laissera faire. Sans jugement.





DIALOGUE AVEC

Béatrice Macé

COFONDATRICE DES RENCONTRES
TRANS MUSICALES DE RENNES

INTERVIEW



LES TRANS, PLUS QU'UN FESTIVAL !

AVEC « LES TRANS MUSICALES, PLUS QU'UN FESTIVAL », QUELLES SONT LES DIMENSIONS QUE VOUS CREEZ POUR LES PUBLICS ?

LES TRANS, PLUS QU'UN FESTIVAL !...

C'est notre expression consacrée puisque nous dépassons les frontières temporelles et spatiales très contraintes que sont celles d'un festival, notamment avec la gestion de la salle Ubu, mais également des projets en amont du festival : la Tournée des Trans, le Kaléidoscope, etc.

Nous mettons par ailleurs en place de nombreuses actions culturelles autour de la programmation : l'Exploration en *live*, les concerts en bibliothèques, etc. La relation à l'art et à la musique ne peut se penser qu'avec une attention particulière pour les publics à qui cette relation est proposée. De ce fait, le projet artistique et le projet culturel sont indissociables et se pensent en miroir, l'un de l'autre. Le projet culturel est pour nous une mise en résonance du projet artistique vers les publics.

Le festival se nomme les Rencontres Trans Musicales de Rennes. Pour nous, le terme le plus fort est « rencontres » : nous voulons faire en sorte que la rencontre entre artistes et publics se passe le plus simplement et le plus intensément possible. Ainsi, nous travaillons la relation aux publics en essayant de les accompagner dans leur découverte de la programmation, et dans l'appropriation qu'ils décident d'en faire. Cela suppose, de fait, qu'ils soient libres d'en faire ce qu'ils veulent, et donc de ne pas aimer !

QUELLE PLACE DONNEZ-VOUS À L'ACCESSIBILITÉ AU SEIN DU FESTIVAL ?

UNE PLACE ESSENTIELLE !

Concrètement nous mettons tout en œuvre pour que le festival soit des plus accessibles, avec les multiples dimensions que ce terme suppose :

- **accessibilité financière**, avec une grille tarifaire à plusieurs niveaux pour correspondre aux possibilités budgétaires des publics ;
- **accessibilité géographique**, avec la Tournée des Trans (des concerts d'artistes accompagnés en régions Bretagne, Normandie et Pays de Loire), Kaléidoscope (des concerts gratuits en milieu rural, associés à des actions culturelles présentant un « concentré » des 5 jours du festival).
- **accessibilité et engagement sociétal** : des concerts en prison, des actions en EHPAD, des résidences d'artistes sur les territoires.

QUELLES SONT VOS APPROCHES COMPLÉMENTAIRES DES AUTRES FORMES D'ACCESSIBILITÉ, NOTAMMENT CELLES DES AMATEURS OU DE L'ACCUEIL DES PUBLICS ?

L'ACCESSIBILITÉ PHYSIQUE ET SENSORIELLE EST UNE DIMENSION MAJEURE DES TRANS...

avec une attention particulière portée à la scénographie et à la décoration dès l'accueil sur le site du festival, tout en assurant les cadres de sûreté et sécurité de la manière la plus fluide possible. Nous avons également l'accès que je nommerai « symbolique », et qui se traduit par la mise en place d'un programme d'éducation artistique et culturelle : le Jeu de l'Ouïe. Il s'agit d'un véritable parcours composé d'actions de découverte

de la programmation, de conférences-concerts, et d'un décryptage de la programmation via l'Explorateur avec l'accueil de projets de publics en saison à l'Ubu (Parcours saison) et pendant le festival (Parcours Trans). Sur l'édition 2017, les Parcours Trans ont été travaillés à l'aune des droits culturels. Le fil conducteur de notre démarche est de permettre aux publics de se sentir le plus à l'aise possible, libres de leurs choix. Nous les accompagnons dans leur appropriation des univers artistiques proposés par les Trans.

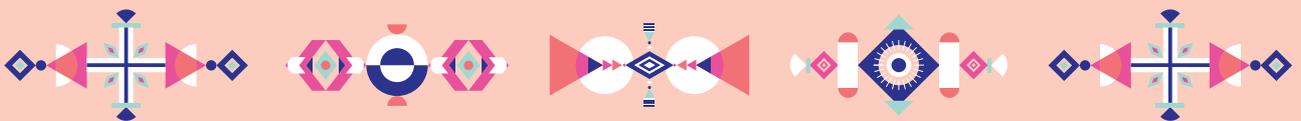
ALORS LES TRANS, CULTURE OU DIVERTISSEMENT ?

JE PENSE QUE NOUS FAISONS LES DEUX !

L'art fait intégralement partie de la culture. Donc le rock, l'électro, etc., bref les musiques populaires, appelées musiques actuelles, sont un art à part entière et doivent être travaillées comme tel. Les publics peuvent choisir de vivre leur relation à l'art comme un divertissement : un moment qui les détourne de leur quotidien en leur apportant sensations, émotions et plaisir.

La signification du terme « loisir » est d'employer son temps à son gré. Et dans nos loisirs, la relation à l'art peut être une forme de divertissement (qui nous détourne de la dureté de notre condition pour mieux l'accepter et la vivre). Pour les publics, il s'agit donc de leur liberté de choix et de l'affirmation de leurs droits culturels ! En tant qu'acteur culturel, nous proposons les conditions de la rencontre avec l'art et la culture. Mais cette rencontre, ce sont les publics qui la vivent et, de fait, qui lui donnent sa signification.

— I N V E R S E R —





TYPICITÉ

OU CONCENTRATION?

INTERVIEW

DIALOGUE AVEC

Patrick Mathieu

PATRICKMATHIEU RECHERCHE & CONSEIL



MUTATIONS DANS LE SPECTACLE,
NOUVELLES DYNAMIQUES...
POURQUOI MAINTENANT ?

LA SCÈNE EST DEVENUE
LA PREMIÈRE SOURCE...

Le spectacle et la culture n'échappent pas au phénomène de concentration que connaissent de nombreux secteurs économiques. Et c'est un immense défi à relever sur lequel le PRODISS entend être partie prenante, de façon dynamique. En effet, plutôt que de s'opposer à cette tendance qui affecte aussi la production musicale, mieux vaut l'accompagner.

La plupart des industries culturelles sont aujourd'hui construites autour de grands groupes, qui coexistent avec des petites entreprises. Fortement émietté, le spectacle musical et de variété est composé dans l'Hexagone aux trois quarts de petites entreprises, qui réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 1 million d'euros. Mais notre tissu entrepreneurial est aussi dynamique qu'hétérogène.

L'arrivée sur le marché de grands groupes inquiète certains. Mais ces nouveaux entrants peuvent être des opportunités : le phénomène de concentration ne signifie en rien la disparition de la diversité du secteur. Il peut même être synonyme de création de valeur.

Notre marché est en expansion, comme en témoigne sa croissance soutenue : +6% par an entre 2012 et 2015 avec un léger fléchissement à +5% entre 2015 et 2016. Au total, en 2016 le secteur a généré plus de 4,5 milliards d'euros (dont 46% au cœur de la filière et 54% de façon indirecte) et employé 125 000 personnes (directement et indirectement) dans l'Hexagone¹.

1 | EY, « En Scène ! La contribution du spectacle musical et de variété à l'économie française ».

de revenus des artistes. Mais je ne verrais pas cela uniquement comme une évolution économique propre au secteur, mais plutôt comme une mutation propre à la société en général. Nous sommes dans une société où l'on vit et travaille devant des écrans. Donc même si lors d'un spectacle, une part de magie et d'imaginaire opère, l'espace est celui de la réalité. Humainement, nous avons besoin de grands moments de réalité partagée, exceptionnelle, et les spectacles scéniques sont des moments de présence collective physique, elles ne marquent pas du tout le cerveau de la même manière que peut le faire un écran, ou même de la musique enregistrée. On le voit dans la communication avec la force expérientielle par exemple. Pour moi, nous sommes dans l'expérience de la musique. La musique, à son origine, était jouée devant un public, avant de devenir enregistrée. Ainsi, les mutations actuelles à l'œuvre dans le spectacle constituent la réaffirmation d'une dimension fondamentale.

— I N V E R S E R —

**EST-CE UN SIGNE DE « BONNE SANTÉ »
OU CELUI DE L'ESOUFFLEMENT
D'UNE INDUSTRIE ?**

**BIEN AU CONTRAIRE,
LE FAIT QUE LA SCÈNE FASSE...**

L'objet d'investissements importants et s'industrialise joue un rôle significatif pour porter à la bonne hauteur l'importance sociétale du rôle que doit jouer le spectacle... Peut-être que les structures actuelles ou artisanales, cela ne suffisait pas. Il ne suffit pas de savoir produire et de savoir accompagner les artistes. Il faut également savoir traiter à très grande échelle un public qui a besoin de ce type d'expérience, grand format. Et cela demande d'autres ressources. L'enjeu ici n'est pas seulement que la musique rapporte plus d'argent. C'est que le spectacle vivant se mette à occuper une nouvelle place dans la société. Il renouvelle quelque chose, mais très profondément.

Elles ne s'occupent pas des clients de la même manière. La situation est identique dans le *live* : les artistes ont des besoins différents, les publics également. Le maillage diversifié de salles et festivals en France répond à cette différenciation, la typicité des producteurs de spectacles aussi. Dans le schéma antérieur du *live*, plus artisanal, les « petits » acteurs avaient une marge de liberté, de manœuvre, certes plus importante. Peut-être confortable, mais d'un point de vue économique, pas forcément performante. Dans le système actuel, les petites entreprises doivent avoir des convictions fortes, des compétences fortes, sur des points qui les engagent. Évidemment les contraintes sont plus importantes et la place de ces acteurs est à reconstruire, à réaffirmer, certainement plus fortement qu'avant. Les indépendants peuvent fonctionner en revenant à ce qu'ils aiment, c'est-à-dire à leur passion, leurs convictions, leur talent, leur exception et leur typicité.

C'est un autre monde, avec d'autres règles auxquelles chacun doit s'adapter.

**L'ÉTAT A UN RÔLE À JOUER
DANS LA RÉGULATION
DE CE PHÉNOMÈNE ?**

**EN FRANCE, L'ÉTAT RÉGULE TOUT.
TOUT SECTEUR EST...**

impacté, que ce soit par la réglementation, la fiscalité, etc. Donc ni la musique ni la Culture n'y échappent. Donc évidemment l'État a un rôle à jouer, mais il doit être pertinent. Le crédit d'impôt du spectacle musical ou de variétés est un dispositif concret d'accompagnement, tant pour la création et sa diversité que la prise de risque. L'enjeu de création est essentiel. La perception de l'État quant à la relation entre les artistes et les producteurs doit évoluer, progresser : la valeur ajoutée de ce métier et son niveau culturel doivent enfin être reconnus. Pas uniquement la vision manichéenne « c'est de l'Art avec un grand A, ou c'est populaire donc pas de la Culture »... ces visions doivent être dépassées, avec un État qui a un véritable rôle à jouer au sens d'une politique culturelle générale.

**QUELLES CONSÉQUENCES POUR
LA DIVERSITÉ D'ENTREPRISES
DANS LE SPECTACLE ?**

**COMME DANS TOUS LES
MOMENTS OÙ COEXISTENT...**

des TPE, PME et grands groupes. Les grands sont en général polycompétents, donc moins spécialisés. Et les TPE-PME ont tendance à être plus compétentes dans leur spécialité. J'emploie le terme de « typicité » pour définir cette spécialisation. En schématisant - cela vaut pour nombre de secteurs d'activités -, un acteur indépendant va défendre un style musical, des convictions, alors qu'un groupe a pour objectif premier de s'occuper du marché. Et il peut avoir des convictions sur son marché mais ce n'est pas cela qui le caractérise en premier lieu. Vous avez le même phénomène dans le domaine des banques privées, où coexistent des groupes privés aux côtés de plus petites banques indépendantes. Et elles ne font pas le même métier.

**LA QUALITÉ DES SPECTACLES
EST-ELLE IMPACTÉE PAR
L'INDUSTRIALISATION ?**

**EST-CE QUE LA QUALITÉ
DES SPECTACLES A BAISSÉ ?...**

Je ne pense pas, bien au contraire. En investissant, on peut produire de très bons spectacles et heureusement ! La passion seule ne suffit pas à la réalisation de spectacles. La qualité se situe entre la prise de risque et les moyens que l'on se donne. Donc la question de « faire de l'argent », une étiquette souvent posée à ce secteur dit « marchand », est plutôt celle de la rentabilité. Dans le spectacle, sacrifier la qualité pour la rentabilité n'entre pas dans une logique où l'on fait généralement ce métier dans la durée... Et on a intérêt à avoir de la qualité pour avoir du public à une échelle plus grande. Aujourd'hui, la complexité réside ici : les groupes sont critiqués mais ont amené des moyens conséquents pour réaliser d'autres dimensions de projets.

**QUI PUISSE PERMETTRE
DE NOTAMMENT DIVERSIFIER
L'OFFRE CULTURELLE ?**

**OUI. JE DIRAIS PLUTÔT
ENCOURAGER ET SÉCURISER...**

la diversité. Ce n'est pas à l'État de diversifier, c'est aux acteurs économiques et culturels de le faire. Par contre, s'ils doivent seuls assumer les risques pour produire cette diversification-là, le risque est trop élevé, ils ne pourront le faire. Au final, le public va perdre la diversité. Or l'intérêt de l'État, c'est que la culture française soit puissante. Le fait que les publics soient exposés aux spectacles, qu'ils soient acculturés à des propositions très différentes, etc, constitue une part de la puissance culturelle française.



RENOUVEAU



DU SYNDICALISME OU DÉSTRUCTURATION ?

Pour de nombreux leaders syndicaux et patronaux, il y a nécessité de se renouveler. Sans quoi les organisations pourraient bien être touchées par le dédagisme qui a sévi en politique. Certes, sans aller jusque-là, il y a de toute façon un mouvement enclenché par le gouvernement que nous ne pouvons ignorer : la restructuration des branches. Seules celles qui auront fait leurs preuves, qui seront notamment en mesure d'assumer les obligations nouvelles en matière de formation professionnelle, auront leur place... Sur les 700 branches professionnelles aujourd'hui recensées - tous secteurs confondus -, le gouvernement ne veut en garder que 200 d'ici 2019.

**LE RENOUVEAU
SYNDICAL PASSERA
PAR UNE OUVERTURE
ENCORE PLUS AFFIRMÉE
SUR LE MONDE**

Les pouvoirs publics ont ainsi introduit, dans le Code du travail, différents mécanismes visant, d'une part, à opérer des rapprochements administratifs ; d'autre part, à favoriser les pourparlers entre les branches en vue de favoriser les regroupements.

L'enjeu est évidemment déterminant pour le PRODISS mais nous devons, pour conserver notre leadership, nous questionner. Faut-il envisager de nous regrouper pour mieux défendre ensemble nos spécificités ? Faut-il construire une branche dédiée à la Création ou au Spectacle ? La réflexion est en cours au sein de la FESAC (Fédération des entreprises du spectacle vivant et enregistré), dont le PRODISS occupe la vice-présidence.

Au-delà des mutations à venir, une certitude prévaut : le syndicalisme de demain, plus encore qu'aujourd'hui, sera orienté vers les services aux adhérents. De l'accompagnement opérationnel en matière juridique, fiscale, mais aussi en termes de soutien au développement des entreprises (actions de formation, accompagnement dans les dossiers de demandes d'aides, etc.). Nos services passent aussi par des initiatives novatrices, comme le soutien actif à la création d'un futur diplôme de management de l'industrie musicale pour accompagner la structuration de nos entreprises et participer ainsi à leur transmission.

Notre rôle d'interlocuteur des pouvoirs publics et de lobbying promet d'être encore renforcé, alors que plusieurs réformes importantes sont en cours. Le gouvernement ne vient-il pas justement d'inviter les partenaires sociaux à revoir les règles de l'assurance chômage ? La feuille de route va être définie à la rentrée, et elle pourrait intégrer la question du régime des intermittents, ou encore affecter les règles en matière de contrats de travail - avec la mise en place d'un bonus-malus, pour les entreprises, en fonction de la durée des contrats qu'elles utilisent, comme Emmanuel Macron s'est engagé à le faire pendant sa campagne. Cette feuille de route intégrera aussi une trajectoire budgétaire. Sur tous ces sujets, le PRODISS sera aux avant-postes.

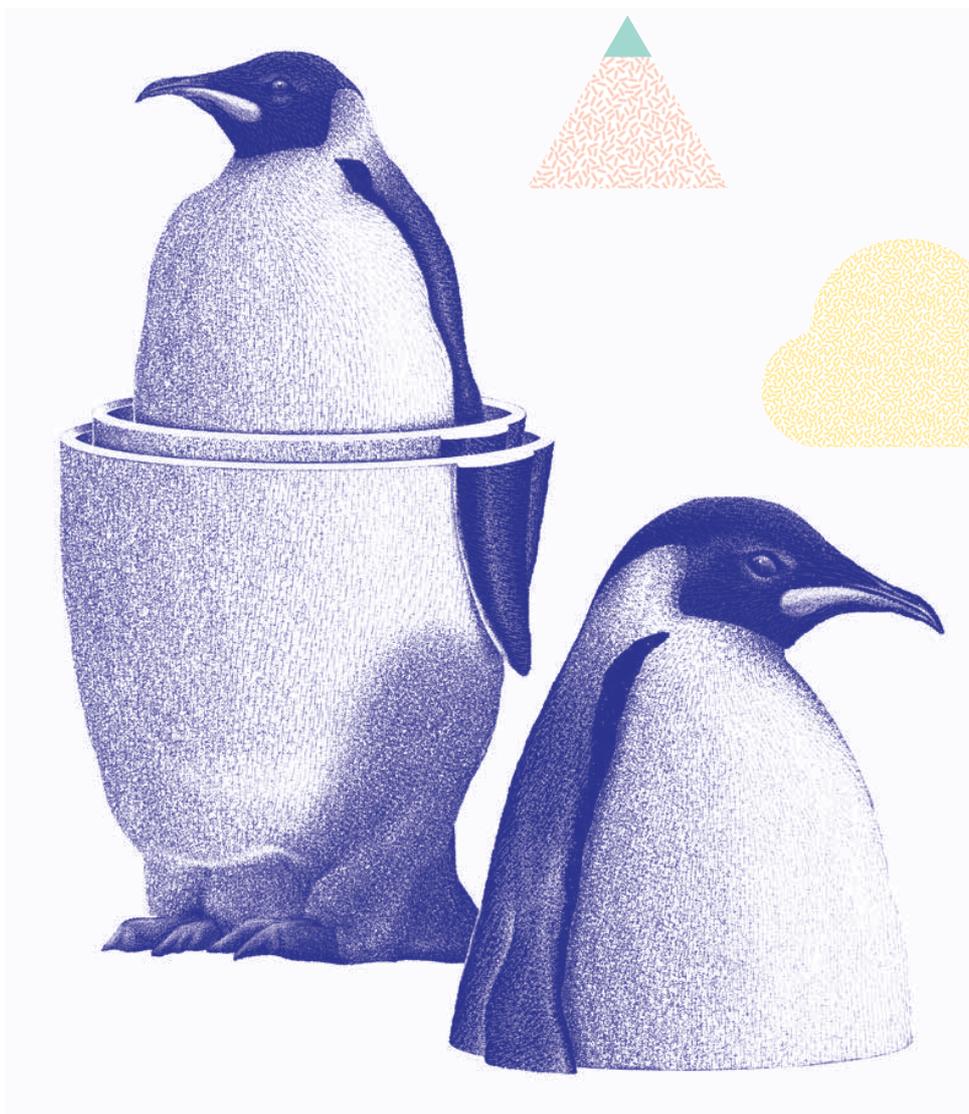
Enfin, le renouveau syndical passera aussi par une ouverture encore plus affirmée sur le monde. Dans un contexte de mondialisation et de globalisation, les syndicats - y compris patronaux - ne peuvent plus fonctionner sur le mode de l'isolement. De plus en plus, les relations se feront au niveau européen, et les alliances seront transnationales.

La création de réseaux entraîne une redéfinition des zones d'influence, des ressources de pouvoir et des règles du jeu. On est loin de la déstructuration annoncée. À condition de mettre en œuvre l'apprentissage de nouveaux rôles et le développement de nouvelles compétences. Le PRODISS s'inscrit d'ores et déjà dans cette trajectoire.

— I N V E R S E R —



« Faut-il envisager
de nous regrouper
pour mieux
défendre ensemble
nos spécificités ? »



« Notre rôle
d'interlocuteur
des pouvoirs publics
et de lobbying
promet d'être
encore renforcé »

Partie

- 03 -

INVENTER

« JE CONNAIS MES LIMITES, MAIS JE VAIS AU-DELÀ »

SERGE GAINSBURG

« *Inventer* » lat. *inventum* : Trouver par la force de l'imagination créatrice et réaliser le premier quelque chose de nouveau. Alors que les artistes sont aussi nombreux que talentueux, le public aussi avide de rencontres et d'émotions, pour continuer à susciter le rêve, le *live* doit se renouveler, repenser les modèles traditionnels... Tout en se heurtant à de nombreuses barrières, qu'elles soient politiques, sociales, fiscales, administratives, etc. Le danger d'inventer, c'est d'en rester au stade d'idées. A contrario, la menace des projets réalistes, consensuels et sans risques, est de s'engluer dans l'inertie. La meilleure façon de concrétiser une vision ? Continuer à naviguer avec audace, entre idéalisme et réalisme, en embrassant les nuances.







L'INNOVATION

AU CŒUR DES NOUVELLES ÉCRITURES

La disruption technologique dans les secteurs culturels a été souvent abordée via le prisme économique dans un contexte de bouleversement des modes de consommation. À l'ère de l'accès illimité au contenu, de l'ultra-personnalisation et des réalités virtuelles, comment l'expérience «live» continue-t-elle de se démarquer, d'évoluer et de donner place à d'autres formes de créations ?

L'expérience du spectacle, marquée par l'utilisation de plus en plus fréquente des outils digitaux, donne naissance à de nouveaux enjeux de création, de production, de diffusion pour les artistes, les entrepreneurs de spectacles, et l'ensemble des acteurs de la scène. Le contexte technologique permet, par exemple, de proposer un spectacle vivant 3.0, plus accessible et enrichi, qui apporte une véritable expérience qualitative, immersive et économique.

Pour autant, le numérique offre des opportunités communes, tant aux artistes (en ouvrant notamment le champ de la transdisciplinarité) qu'aux entrepreneurs de spectacles. C'est un nouveau relais de croissance commun. En se dématérialisant, la billetterie, quant à elle, a exposé le secteur tout entier aux ruptures technologiques dont le numérique est porteur. Formidable levier d'innovation dans les services (e-ticket, m-ticket, CRM, paiement sans contact, etc.) et dans d'autres propositions de valeur associées, la billetterie en ligne connaît un taux de croissance continu. La maîtrise de sa chaîne de valeur et l'accès aux données clients qu'elle génère sont devenus des enjeux essentiels.

QUAND LA RÉALITÉ VIRTUELLE S'EN MÊLE

La diffusion de concerts en *live* sur le web suscite une vraie demande. Le son binaural, la 3D et la réalité virtuelle s'invitent dans le concert des nouvelles technologies et des nouveaux modèles. De nombreux bénéfices sociaux, culturels et économiques découlent d'une offre riche et diversifiée de spectacles en ligne, qu'ils soient en direct ou en différé. **Le modèle économique de l'exploitation secondaire des captations de spectacles en ligne, cependant, est en construction et laisse pour l'instant le producteur de spectacles à l'écart (voir le focus captations p37).**

Mais de nouveaux modes d'exploitation des captations de concerts et spectacles se développent dès aujourd'hui, sur Internet et sur l'ensemble des nouveaux médias, des chaînes YouTube à la télévision connectée : la réalité virtuelle pourrait bien constituer l'innovation clef qui apporte une nouvelle expérience immersive pour le spectateur, sans dénaturer l'émotion et la valeur unique d'une rencontre entre l'artiste et son public, dans un concert en salle ou un festival.

En 2017, à l'occasion de leur tournée mondiale, *A Head Full of Dream*, le groupe Coldplay a donné l'opportunité à ses fans de suivre leurs concerts en direct et en VR. Cet événement constituait la 5^e tournée la plus importante diffusée en temps réel, dans plus de 50 pays. L'équipement Samsung Gear VR permettait de vivre à 360 degrés l'intégralité du concert.

Cette « *accessibilité augmentée* », pour ceux qui ne pouvaient se rendre aux concerts, n'est pas la première : le groupe Queen a diffusé un concert en réalité virtuelle, 25 ans après le décès de Freddie Mercury, permettant ainsi au plus grand nombre de profiter de leurs shows. En 2014, à Los Angeles, la captation à 360 degrés a été associée à celle du son binaural pour l'interprétation de la chanson *Sound and Vision* de David Bowie par le chanteur américain Beck, accompagné de 170 musiciens et choristes.

Un dispositif de captation du son en 3D a été utilisé, mettant en œuvre une technique d'enregistrement binaural jouant sur les propriétés psychophysiologiques de l'audition humaine, pour restituer une spatialisation sonore au plus près de l'écoute naturelle.

L'INNOVATION
DANS LE LIVE CHANGE
NOTRE FAÇON D'ÊTRE
EN RELATION
AVEC LES AUTRES

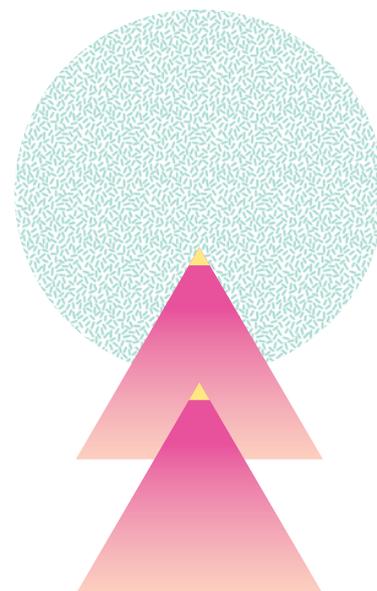
NOUVELLES FORMES DE PARTICIPATION

Le spectacle est par définition un lieu de participation et de communion. Mais c'est également un instrument de « *transindividuation* », pour reprendre les termes de Bernard Stiegler, de l'Institut de Recherche et d'Innovation (IRI) : « *C'est-à-dire un lieu où la technique, au sens large, joue un rôle fondamental dans l'articulation entre émancipation personnelle et participation au groupe. Surajouter des éléments techniques dans ce processus peut être vertueux comme toxique selon le dosage. Il faut d'abord et avant tout que ces dispositifs soient pensés et scénarisés par l'artiste* ».

Innovations et technologies restent une formidable boîte à outils, au bénéfice de la création. C'est en ce sens que s'est exprimé notamment le chorégraphe Eric Minh Cuong Castaing (compagnie Shonen - www.shonen.info), à

l'occasion de la table ronde organisée par le PRODISS, pendant l'édition 2018 du Festival d'Avignon autour des nouvelles écritures du spectacle vivant.

L'artiste questionne les représentations et les perceptions du corps à l'heure des nouvelles technologies, interrogeant des notions duales telles que le réel et la fiction, l'artificiel et l'organique : « *Aujourd'hui, les nouvelles technologies ne sont pas qu'un outil. Il ne s'agit plus seulement d'effets spéciaux ou de lunettes à porter pour voir en 3D des corps ou je ne sais quoi. Ça change vraiment notre façon d'être en relation avec les autres* ».



Lier l'expérience web à celle du *live* est un dispositif créatif intéressant lorsqu'il devient un outil d'écriture du spectacle partagé avec son auteur.

Mentionné au sein des travaux menés par l'IRI avec le *think tank* PROSCENIUM, le spectacle YODREAM, joué au théâtre Le Monfort en 2015, donnait ainsi la possibilité aux spectateurs de poster sur le site web du spectacle des vidéos racontant leurs rêves. Lors des représentations sur scène, certains de ces rêves étaient adaptés par les acteurs. Parallèlement, la compagnie a mis en place une série télévisée, liée au spectacle. Les spectateurs pouvaient ainsi suivre les personnages avant de se rendre au spectacle, et contribuer eux-mêmes à l'écriture en proposant du contenu pour la pièce.





LA BLOCKCHAIN AU CŒUR DE L'INNOVATION

Avec le développement des captations audiovisuelles, de la vidéo à 360 degrés, ou de la réalité virtuelle, le *live* devient une source de plus en plus importante de musique ou de spectacles enregistrés et se trouve confronté à des problématiques d'identification, de référé-

rencement, de stockage sécurisé, de contrôle d'accès, de gestion des droits et de répartition, auxquelles les technologies de *blockchain* sont susceptibles d'apporter le moment venu une réponse. Au-delà de l'impact qu'elles auront en matière de billetterie ou de gestion des droits de propriété intellectuelle, les technologies de *blockchain* permettent surtout d'écrire des scénarios inédits d'exploitation

des ressources collectives et d'organisation de cette exploitation, sur des bases beaucoup plus autonomes et distribuées. Les maîtres mots : confiance, décentralisation, autogestion, autorégulation, coopération, et émancipation. **Tout un programme ! Il ne s'agit plus que de remettre l'imagination au pouvoir : concevoir de nouveaux scénarios, les tester, les expérimenter, les mettre en œuvre, en un mot oser.**



DIALOGUE AVEC
Yvan Boudillet
FONDATEUR DE « THE LYNK »

LA SCÈNE EST DEPUIS LONGTEMPS UN LABORATOIRE

QUELLES SONT LES TENDANCES DE L'INNOVATION DANS LE SPECTACLE ?

en tant que telle, on peut identifier l'intelligence artificielle, la réalité virtuelle et la blockchain comme les grandes tendances actuelles qui concernent l'ensemble des secteurs culturels. On peut parier que ces innovations dites de rupture auront un impact important sur les métiers du spectacle et la relation avec les publics. Mais avec une mise en perspective par rapport à la réalité de la production de spectacles, on prend conscience que la scène est depuis longtemps un laboratoire intégrant spontanément les nouvelles technologies, notamment dans la conception et l'utilisation des effets visuels, du son et de la lumière. La France est d'ailleurs pionnière dans ces domaines, avec des parallèles intéressants à explorer du côté du cinéma et du jeu vidéo.

SI ON S'ATTACHE À LA TECHNOLOGIE...

L'ÉCRITURE DES SPECTACLES SE TRANSFORME, QUELLES INNOVATIONS LA TRAVERSENT ?

propres aux écritures du spectacle, on peut souligner une tendance marquée qui se développe autour de la recherche de nouvelles « expériences » immersives, et de l'interactivité avec le public.

Cela fait appel notamment à des technologies de diffusion et de *mapping* vidéo qui offrent une nouvelle dimension à la mise en scène. On peut aussi relever le nombre croissant de services qui proposent de prolonger l'expérience, avant et après les concerts, avec sa communauté en mode « social » ou en donnant accès aux fameux *backstage*.

Néanmoins, la vraie révolution à mon sens, subie ou mise en scène, est le **Smartphone**, ce concentré de technologie qui est arrivé dans la salle de spectacles dans la poche du spectateur. Les spectateurs deviennent acteurs.

COMMENT AMÈNE-T-ON LES NOUVELLES TECHNOLOGIES SUR SCÈNE ?

parvenir à intégrer la technologie dans un spectacle, à en jouer pour apporter un supplément d'âme sans tomber dans le côté gadget.

Le meilleur moteur de cette démarche créative expérimentale est a priori l'artiste lui-même. Mais n'oublions pas que cela passe par une contribution et un travail de fond de tous les acteurs qui accompagnent ces artistes, de la conception à la production des spectacles, en passant par les salles ou les festivals qui rendent tout cela possible, en prenant en compte les contraintes techniques, l'investissement nécessaire et la prise de risque financier associé.

D'où l'opportunité aujourd'hui de faciliter et de développer les passerelles entre acteurs du spectacle et l'écosystème bouillonnant des start-up. **L'expérimentation est la clef de l'innovation.** Avoir la possibilité de tester des solutions, de les éprouver et de les adopter, sur scène ou pendant un spectacle, un festival, en tenant compte des retours d'usage. **Il s'agit d'un véritable cap culturel à franchir.**

LES CHEMINS SONT NOMBREUX POUR...

FOCUS LA CAPTATION

DE SPECTACLES

LE PRODUCTEUR DE SPECTACLES : UN ACTEUR AU CŒUR DE LA CAPTATION SANS DROIT SUR SA CRÉATION

Le producteur d'un spectacle est, en France, le seul producteur de biens culturels à ne pas bénéficier d'une protection légale. Lorsque le spectacle dont il est à l'initiative, fait l'objet d'une captation audiovisuelle, le producteur est exclu des fruits de son investissement lors de la captation et de la commercialisation du spectacle.

Contrairement à l'ensemble des acteurs de l'entier secteur culturel (auteurs, artistes-interprètes, producteurs phonographiques et audiovisuels, éditeurs de librairie, de musique, de jeux vidéo, de logiciels, télédiffuseurs, producteurs de bases de données, etc.), il ne dispose d'aucun droit de propriété intellectuelle sur son spectacle.

Pourtant, le spectacle vivant est désormais le moyen essentiel de découverte et du développement de la carrière des artistes et la source principale de leurs revenus. Le « tour support » s'est inversé au profit de la maison de disques, et le producteur de spectacles est désormais celui qui reverse une partie de ses recettes alors que le développement d'artiste reste une économie très fragile.

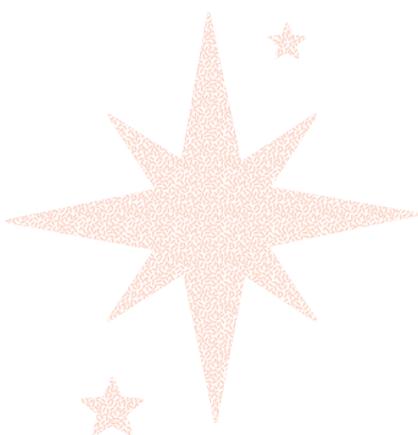
Parallèlement, le streaming des concerts, comédies musicales et spectacles d'humour attire un public de plus en plus nombreux. Les médias en ligne ont développé d'autres possibilités de diffusion des captations de concerts : plateformes dédiées aux spectacles captés (Culturebox, Arte concert), applications de *live streaming* (Facebook Live) ou autres médias comme Netflix qui remportent un succès croissant (+50% sur Culturebox entre 2016 et 2017).

Les salles de cinéma participent également avec succès aux retransmissions de concerts en direct ou en différé, alors même que la taxe de 10,72% sur les prix des billets est perçue seulement par le CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée).

Ces nouveaux espaces d'exploitation des captations de concerts constituent non seulement un relais de croissance financier pour le secteur musical, mais également de nouveaux médias de découverte des artistes émergents. Pourtant, jusqu'à ce jour, les producteurs de spectacles ne bénéficient pas de ce relais de croissance.

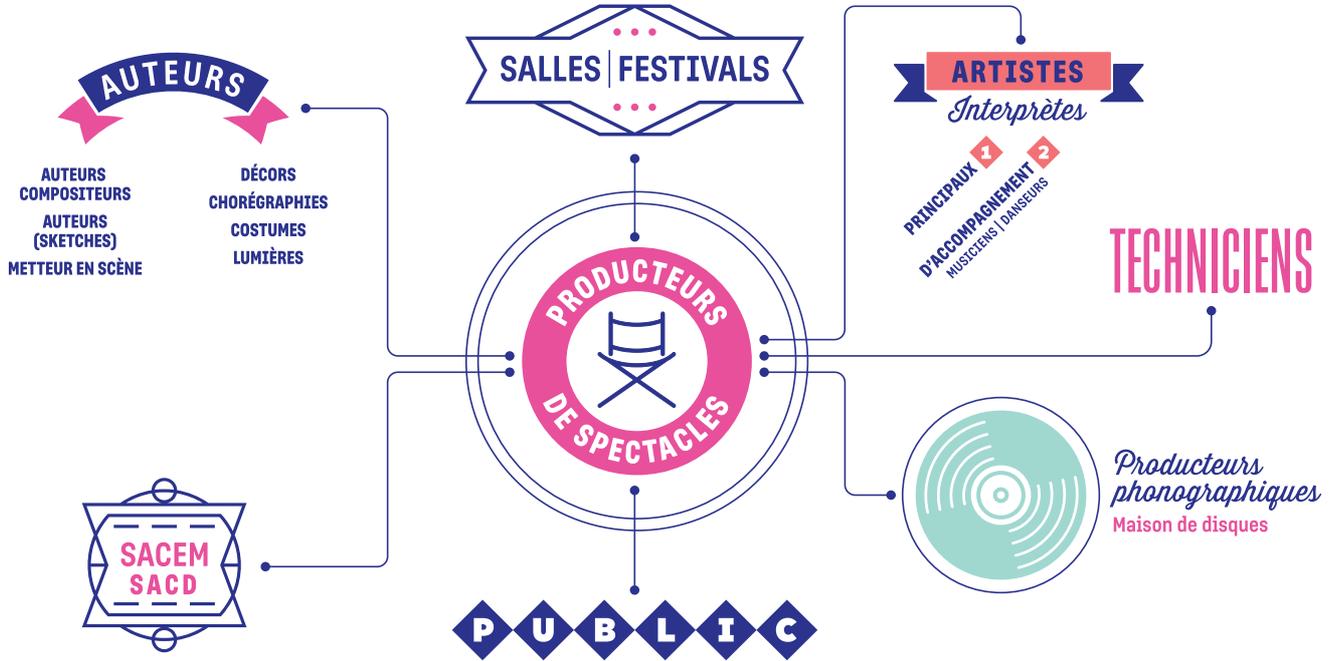


LE STREAMING
DES CONCERTS,
COMÉDIES MUSICALES ET
SPECTACLES D'HUMOUR
ATTIRE UN PUBLIC
DE PLUS EN
PLUS NOMBREUX





— I N V E N T E R —



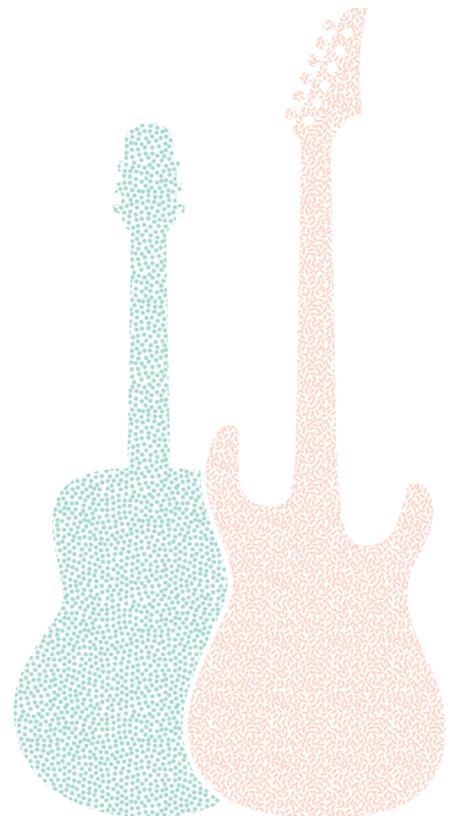
LE DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DU PRODUCTEUR DE SPECTACLES, UNE ÉVIDENCE TROP LONGTEMPS NIÉE

Le rapport rendu par la Mission Lescure le 13 mai 2013 a reconnu la légitime et nécessaire protection par le droit de la propriété intellectuelle des investissements des producteurs de spectacles sans finalement trouver sa concrétisation dans la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création.

Le regain d'intérêt pour les spectacles filmés et l'augmentation des revenus générés par le streaming renforcent la nécessité d'une protection équitable de tous les acteurs de la captation et doivent conduire le ministère de la Culture à une vision prospective du droit de propriété intellectuelle du producteur de spectacles. C'est aussi cela, le partage de la valeur créée.

Le PRODISS demande pour les producteurs de spectacles une protection au titre d'un droit de propriété intellectuelle, qui pourrait prendre la forme suivante :

- | un droit d'autoriser la fixation de la représentation du spectacle, sa reproduction et sa communication au public ;
- | d'une durée de 50 ans à compter du 1^{er} janvier de l'année civile de la représentation ;
- | soumis à une présomption de cession au profit du producteur de la captation, en vertu du contrat conclu avec ce producteur ;
- | assorti d'une rémunération contractuelle (forfaitaire ou proportionnelle) par mode d'exploitation.





LA TRANSMISSION

AU CŒUR DU LIVE

Transmettre l'émotion de la scène à de nouveaux publics, transmettre les savoir-faire et la passion du métier d'entrepreneur de spectacles aux nouveaux entrants : la transmission est au cœur de notre développement.

À l'heure des transformations numériques, des profondes mutations et hybridations des schémas économiques existants, notre industrie doit relever le défi de la **transformation culturelle** – et face au développement des algorithmes, les défis sont pluriels. Dans la musique, si le streaming connaît une phase de croissance soutenue, la scène fait l'objet d'un intérêt accru des acteurs professionnels, mais aussi et surtout des publics. Le renouveau du *live* apparaît aujourd'hui comme un antidote à l'individualisation des pratiques culturelles portées par le numérique.

UNE CONVICTON

Dans notre industrie, nous travaillons depuis plus d'une décennie à mettre en œuvre à tous les niveaux notre transformation. Nous revendiquons autant l'identité artistique et culturelle des spectacles que le changement du rapport du public à la création ou à la rencontre artistique, dont il souhaite de plus en plus être acteur. Nous portons aussi cette conviction : **sans entreprises solides, l'avenir**

ne peut se construire. Et dans notre secteur hétérogène, composé de TPE/PME et de grands groupes, la force des entreprises réside dans leurs salariés. **Face aux objectifs de développement et de performance que l'entreprise doit viser, il est indispensable qu'elle intègre la formation dans sa stratégie.**

FORMATION DES SALARIÉS : UNE PRIORITÉ

La reconnaissance, la valorisation, la montée en compétences des salariés sont des éléments fondamentaux pour une entreprise. Il y a une corrélation forte entre l'engagement des salariés et la croissance des entreprises. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : dans les sociétés où l'engagement des salariés est le plus fort, on constate une augmentation moyenne du chiffre d'affaires alliée à une baisse conséquente de l'absentéisme.

Nos entreprises connaissent les problématiques associées aux effets de taille : gestion dans l'urgence, nécessité d'une très forte réactivité, souplesse des organisations, dimensions informelles des relations de travail, multiplicité des statuts des personnes travaillant pour la structure et l'engagement passionnel. S'ajoutent à ces constats ceux d'un écosystème en mutation avec l'apparition de besoins de profils particuliers, de qualifications nouvelles à acquérir.

Le monde du travail a notamment été bouleversé par le numérique. Pour tous, il y a nécessité de se former, d'observer l'innovation, de s'adapter et de participer à la création de nouveaux services et emplois. **L'agilité des jeunes générations est un atout pour nos entreprises, d'autant plus quand le lien est créé entre les savoir-faire et l'expérience de l'entreprise et de ses salariés.**

S'ENGAGER POUR PROFESSIONNALISER

Depuis longtemps, le PRODISS est engagé dans une démarche de structuration et de professionnalisation du secteur. Le syndicat a toujours soutenu « **Les Formations d'Issoudun** » (LFI). **LFI développe une activité de formation aux métiers des musiques actuelles** et propose notamment des formations certifiantes (chargé de production, régisseur de production) et professionnalisantes. La relation étroite de LFI avec les professionnels nourrit sa réflexion quant aux objectifs de formation : des administrateurs issus des organisations représentatives, 70 formateurs occasionnels et un réseau d'anciens stagiaires actifs sur tout le territoire. La présidence du conseil d'administration de LFI est assurée par un professionnel membre du PRODISS¹. L'établissement bénéficie d'une forte légitimité auprès des entreprises, et de nombreux membres du PRODISS recrutent parmi les diplômés de LFI.

1 | Frédéric Saint-Dizier | LABEL LN

— I N V E N T E R —



LA SINGULARITÉ DU SPECTACLE

Par ailleurs, le PRODISS et les autres partenaires sociaux du spectacle ont mis en place depuis de nombreuses années des mécanismes paritaires de gestion mutualisée de dispositifs sociaux, dont Audiens et l'Afdas. L'Afdas joue ainsi, depuis plus de 45 ans, un rôle essentiel et indispensable en accompagnant nos entreprises composées majoritairement de TPE/PME et leurs salariés permanents et intermittents, ainsi que les artistes et les auteurs. Les salariés intermittents du spectacle se caractérisent notamment par l'absence de lien durable avec leurs employeurs. Cette particularité rend impossible la structuration de la formation professionnelle des intermittents au sein de l'entreprise et a rendu nécessaire l'organisation d'une portabilité des droits. **Ainsi, la formation des intermittents et la gestion de leurs parcours professionnels ont été centralisées auprès de l'Afdas**, afin de mutualiser l'ensemble des moyens et de rendre opérant l'accès à la formation. La réforme des OPCA actuellement en cours inquiète aujourd'hui le secteur en ce qu'elle peut remettre en cause cet édifice. L'Afdas travaille dans ce cadre nouveau à réinventer

un modèle pour devenir un OPCO (les nouveaux opérateurs de compétences, qui remplaceront prochainement les OPCA). Dans ce cadre, l'une des questions qui se posent est celle de l'homogénéité du périmètre. Nous sommes sur le secteur des industries créatives, culturelles, de divertissement, avec des branches qui sont confrontées aux mêmes problématiques de mutations économiques. Elles ont, à ce titre, **un socle commun dans leur besoin en formation et en compétences**. L'un des points communs des différents métiers que l'AFDAS couvre est le statut qui renvoie à beaucoup de flexibilité, avec des carrières courtes et discontinues, où la formation s'immisce dans tous les interstices d'une carrière pour garantir l'employabilité. C'est vrai dans le secteur audiovisuel, du spectacle vivant, du cinéma, de la presse... **Il y a une singularité dans les différentes formes d'emploi traitées par l'Afdas**. C'est pourquoi nous défendons une prise en compte de la singularité de nos secteurs, en complément d'une approche interprofessionnelle, afin de continuer à accompagner au mieux entreprises et salariés.

CRÉER DE NOUVEAUX PONTS

Pour le PRODISS et ses membres, l'avenir de la filière et l'accompagnement des entreprises confrontées aux mutations de l'industrie se prépare en formant de nouvelles générations de jeunes cadres hautement qualifiés, issus de toute la diversité de la société française, prêts à apprendre de leurs aînés, à créer de la valeur dans les entreprises existantes ou à en créer de nouvelles, ici comme au-delà des frontières. **C'est pourquoi le PRODISS participe de manière active au projet « CAMPUS M »** depuis son lancement en décembre 2017. L'association loi 1901 CAMPUS M, dont le PRODISS est membre fondateur, a noué un partenariat avec Audencia Business School pour proposer, dès la rentrée universitaire 2019, une formation délivrant un diplôme inédit en France. Ce diplôme sera le premier master spécialisé (bac +6) en management de l'industrie musicale, agréé par la Conférence des grandes écoles. Cette formation d'excellence fera acquérir à ses futurs diplômés, dans le cadre d'un parcours professionnalisant, des qualifications répondant aux besoins de tous les acteurs de la filière musicale, autour d'un projet tourné vers la jeunesse, l'innovation et l'insertion sociale.



LA CONVENTION « RECHERCHE-ACTION »

Le rôle du PRODISS est d'offrir à ses membres des outils d'information et d'aide à la décision, qui sont autant de leviers pour soutenir leurs entreprises. Le syndicat est ainsi devenu partenaire de AUDENCIA Business School (avec la chaire de recherche « RH et Innovations Sociales dans le secteur culturel »), afin de travailler sur la question du management des RH au sein de nos entreprises. La convention « recherche-action » signée en janvier 2018 entre le syndicat et Audencia a pour objectifs d'identifier les besoins et nouvelles compétences spécifiques au secteur.



PROJET SAFE

LA STRATÉGIE AU CŒUR DE LA SÛRETÉ

En France et à l'international, l'industrie du *live* souffre encore des attaques terroristes survenues au cours des trois dernières années : l'impact économique ne cesse de peser sur le secteur (voir l'encart « France : nouvelles mesures, nouvel impact ? »), il devient structurel et face aux menaces protéiformes, aucune stratégie de gestion « simple » de la sûreté n'est envisageable lors des festivals ou concerts. La nécessité d'adapter les dispositifs mis en place au regard du contexte actuel ouvre un chantier : repenser notre approche stratégique de la sûreté en l'intégrant à l'événement. Les enjeux propres à notre époque conduisent d'ores et déjà les entrepreneurs de spectacles à se mettre en réseau pour partager de nouveaux savoirs, de nouvelles compétences... autant de socles d'émergences de métiers à professionnaliser.

LE PROJET SAFE
EST FINANCÉ
AVEC LE SOUTIEN
DE LA COMMISSION
EUROPÉENNE¹



Imaginer les stratégies futures de sécurisation des manifestations et spectacles, en intégrant la question du coût de ces stratégies : tel a été le point de départ du projet européen SAFE, visant à développer les compétences des personnes en charge de la sûreté et de la sécurité des spectacles. Face à la diversification des menaces, les réponses actuelles apportées ne s'inscrivent à ce stade que dans des logiques conjoncturelles (augmentation du nombre de forces de l'ordre et des coûts, aides demandées auprès du fonds d'urgence, campagnes de communication auprès des publics, etc.).

9 organisations et associations représentatives du secteur du *live* en Europe² issues d'Allemagne, de Belgique, de France, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de Suisse se sont mobilisées autour du projet SAFE coordonné par le PRODISS dans le cadre du programme ERASMUS +, avec pour objectif de développer des réponses structurelles venant pallier l'absence de qualification du personnel face aux nouvelles menaces, notamment terroristes. Le projet SAFE s'inscrit sur une durée de 24 mois, à partir de septembre 2018.

DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES

Le projet SAFE s'inscrit dans le développement des compétences des responsables de la sûreté dans le spectacle (festivals, salles) ou dans les entreprises de sécurité (en qualité de sous-traitant) autour de 4 axes transversaux :

- mise en place de stratégies de sûreté concertées (co-construction de cahiers des charges) ;
- développement d'innovations technologiques, ou dissémination d'outils existants ;
- évaluation de l'impact économique des coûts de sûreté sur l'industrie du *live* en Europe ;
- analyse des bonnes pratiques existantes.

La pertinence de SAFE relève de l'importance cruciale que revêtent les qualifications et le développement des compétences dans le domaine de la sûreté des spectacles, sans oublier l'accueil des publics lors de ces événements. Une stratégie de construction européenne d'un tel programme est indispensable pour que les actions menées au sein du projet bénéficient à la structuration du secteur, tant aux niveaux local qu'international. L'objectif du projet SAFE est de combler le fossé existant entre les responsabilités et les compétences afférentes aux métiers de la sûreté, souvent sous-estimé bien que surexposé. La création et la reconnaissance de nouveaux programmes de formations certifiantes assure ainsi un socle structurant pour l'ensemble de l'industrie.

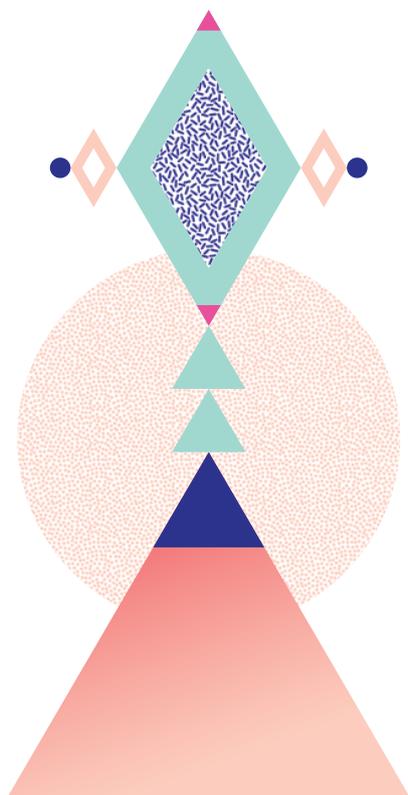
¹Le soutien apporté par la Commission européenne à la production de la présente publication ne vaut en rien approbation de son contenu, qui reflète uniquement le point de vue des auteurs ; la Commission ne peut être tenue responsable d'une quelconque utilisation qui serait faite des informations contenues dans la présente publication.

²Les partenaires du projet européen SAFE sont ILMC International Live Music Conference (UK) ; MOM Consultancy (UK) ; Le LABA (FR) ; ISSUE (CH) ; EAA European Arenas Association (NL) ; ICMS International Crowd Management & Security Group ((NL) ; BDV German Association for the Promoters and Event Business (DE) ; Wallifornia MusicTech (BE) ; PRODISS (coordinateur du projet).

CRÉER UN PROJET UTILE ET EFFICACE

Le déploiement de SAFE s'articulera autour de plusieurs étapes majeures sur une durée de 24 mois :

- | des sessions de travail européennes organisées sur les 4 thématiques précitées, réunissant des professionnels et experts ;
- | 2 certificats européens de formation aux métiers de la sûreté ;
- | la création d'une plateforme de ressources autour de l'innovation, liée aux enjeux de sûreté ;
- | 5 événements transnationaux de dissémination des productions intellectuelles du projet : certificats, ressources numériques et économiques.



FRANCE : NOUVELLES MESURES, NOUVEL IMPACT ?

L'instruction du ministère de l'Intérieur du 15 mai 2018 relative à la refacturation aux organisateurs de spectacles des services d'ordre (police, gendarmerie) amenés à intervenir à l'occasion de leur événement (concert en salle, festival, etc.) est un nouveau coup porté aux entrepreneurs de spectacles en France. Cette instruction pour conséquence d'augmenter fortement les frais facturés aux organisateurs par l'État.

L'instruction ministérielle redéfinit de façon très contestable la ligne de partage entre l'organisateur et l'État en considérant que toute intervention en lien direct avec l'événement (périmètre dit « missionnel ») est à la charge de l'organisateur. Ainsi, toute mission en lien avec la gestion et ou la sécurisation des flux de population ou de circulation et la prévention des troubles à l'ordre public qui sera considérée directement imputable à l'événement fait l'objet d'un remboursement.

Le ministère de l'Intérieur adopte ici une interprétation très différente de la notion d'obligation normale incombant à la puissance publique issue de la loi sécurité et liberté de 1995 (article L. 211-11 du Code de la sécurité intérieure), toujours en vigueur.

Par le passé, le ministère de l'Intérieur avait en effet estimé (réponse du ministère de l'Intérieur publiée dans le JO Sénat du 28/01/1999 - page 302) que « la prise en charge financière des forces destinées à la police de la circulation, disposées à la périphérie de l'enceinte où se déroule la manifestation, ainsi que des forces stationnées en réserve de maintien de l'ordre en dehors du périmètre protégé, est assurée par l'État. »

Outre la question essentielle de la ligne de partage, cette instruction apporte également des précisions sur la mise en œuvre et le contenu de la convention administrative entre l'État et l'organisateur : réunion préparatoire, moyens et personnels mis à disposition, états de facturation (prévisionnel et liquidatif), acompte et souscription d'une assurance.

Par ailleurs, l'instruction introduit une possibilité de « bouclier tarifaire » encadrant l'augmentation des frais facturés d'une année sur l'autre. Mais les conditions d'application de ce bouclier sont très restrictives et limitées aux manifestations à but non lucratif.

L'arbitrage effectué par le ministère de l'Intérieur ne tient pas compte des positions exprimées par les professionnels (dont le PRODISS). Reconnaisant des « difficultés localisées », le ministre de l'Intérieur Gérard Collomb a affirmé le 6 juillet avoir rappelé aux préfets « la nécessité de faire preuve de discernement dans l'application de ces instructions ». Il a promis un bilan d'étape à l'automne.

Toutefois, le PRODISS, a exercé, avec la SMA un recours gracieux contre cette instruction ministérielle, demandant le retrait du texte.

L'Union française des métiers de l'événement (UNIMEV) a de son côté engagé un recours pour contester la légalité de la circulaire du Ministre de l'Intérieur du 15 mai 2018.



Partie

- 04 -

BOISER

« CRÉER, C'EST VIVRE DEUX FOIS »

ALBERT CAMUS

Que nous réserve l'avenir ? Entre les chemins politiques parfois erratiques et les trajectoires de nos entreprises altérées par les mutations à l'œuvre, difficile de répondre avec certitude. Mais depuis 1984, le PRODISS creuse des sillons dans les politiques culturelles, fiscales et sociales. Boise le paysage institutionnel via ses instances. Défriche les territoires nouveaux avec ses Serviss. Se fait le porteur d'idées et d'initiatives jouant un rôle essentiel pour la pérennité du secteur, et pour un avenir plus durable... Décryptage du syndicat.





ÉCLATS

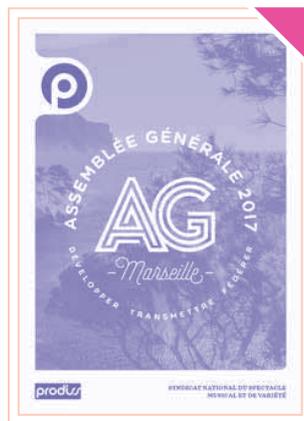
DYNAMISME ET DIVERSITÉ DANS L'ACTION

Le PRODISS mène de nombreuses actions durant l'année : campagnes de communication, publication d'études, organisation et participation à des événements sectoriels... Le PRODISS y représente ses adhérents, ayant à cœur de porter la voix de ces entrepreneurs, indispensables à cet écosystème.



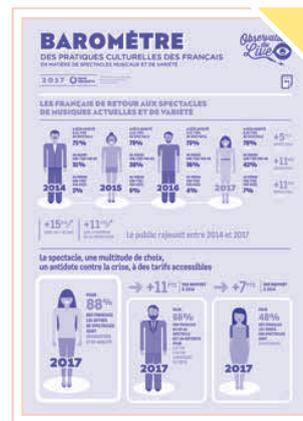
ÉTUDE EY : EN SCÈNE

À l'initiative du PRODISS, le cabinet EY a analysé pour la première fois la place du spectacle musical et de variété dans l'économie française grâce à une étude intitulée « En Scène ! La contribution du spectacle musical et de variété à l'économie française ».



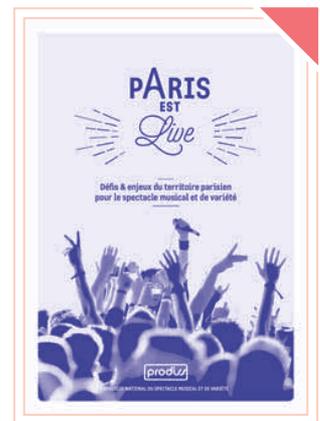
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Chaque année, l'assemblée générale du PRODISS réunit ses adhérents afin de présenter son bilan ainsi que les perspectives pour l'année à venir. Un temps fort pour le syndicat, qui ne cesse d'évoluer pour être au cœur des préoccupations de ses adhérents.



BAROMÈTRE DU LIVE

Chaque année au MaMA Festival & Convention, le PRODISS présente son baromètre d'observation des pratiques culturelles en matière de spectacle auprès du grand public, réalisé par Harris Interactive.. En 2017, le PRODISS a également organisé une table ronde en présence de professionnels afin de faire écho à l'étude EY.



PARIS EST LIVE

Un comité PRODISS, composé d'une quinzaine d'experts représentant les métiers du secteur présents sur le territoire parisien, ont dressé un diagnostic, identifié les contraintes existantes et émis dix propositions formalisées dans ce livre blanc.

SEP | 2017

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU PRODISS

Rendez-vous annuel rassemblant les adhérents du PRODISS

OCT | 2017

MAMA FESTIVAL & CONVENTION

Organisation de 2 conférences PRODISS

NOV | 2017

UNIMEET #1 PAR UNIMEV

UNION FRANÇAISE DES MÉTIERS DE L'ÉVÉNEMENT
Au cœur de l'innovation événementielle

DEC | 2017

TRANS MUSICALES

Stand PRODISS et lancement des nouveaux "Serviss"

JAN | 2018

BIS DE NANTES BIENNALE INTERNATIONALE DU SPECTACLE

Conférence, atelier et stand PRODISS (lancement de la campagne Fan Pas Gogo, et annonce de la signature de la convention avec Audencia Business School)

FEV | 2018

LES VICTOIRES DE LA MUSIQUE 2018 MUSIC MOVES EUROPE

Participation à la préparation du projet de soutien à la filière musicale européenne



FAN PAS GOGO

Dans le cadre de la 8^e édition des Bis de Nantes, le PRODISS a lancé la campagne de lutte contre la revente illicite de billets de spectacles #FanPasGogo et a officialisé la signature d'une convention de partenariat recherche/action RH avec l'école Audencia Business School.



NOUVEAUX SERVICES

L'offre du PRODISS s'est enrichie avec d'autres services. En investissant de nouveaux domaines d'actions, le syndicat a souhaité placer son expertise sectorielle au service de la dynamique professionnelle et aussi l'ouvrir aux entrepreneurs extérieurs. Un programme de Conf'Expert, destiné à enrichir les connaissances des professionnels, a été lancé.



DÉJEUNER-DÉBAT

Le 7^e déjeuner-débat de la filière musicale s'est tenu le 21 juin, précédé d'une table ronde permettant la rencontre entre professionnels et jeunes étudiants autour des enjeux clefs de la formation. À cette occasion, des femmes de la filière ont lancé l'initiative de faire entendre haut et fort leur place dans la filière musicale. Rendez-vous le 18 octobre 2018 pour le 1^{er} déjeuner-débat des femmes de la filière.



LA GÉNÉRALE

Lors du 72^e Festival d'Avignon, le PRODISS a rythmé sa présence autour de 3 séquences. D'une part, un échange autour de l'innovation, retransmis en direct par Cultureveille sur les réseaux sociaux; d'autre part, via la programmation des spectacles de ses adhérents, identifiés sous la signature « Séances PRODISS »; enfin, grâce à la soirée « La Générale », organisée en partenariat, qui a mené la danse pour la 3^e année.

MAR 2018

ILMC INTERNATIONAL LIVE MUSIC CONFERENCE

Échanges entre les différents acteurs de la filière internationale

AVR 2018

LE PRINTEMPS DE BOURGES

Relais de la campagne Fan Pas Gogo auprès des professionnels et du public

MAI 2018

FRANCOIS DE MONTRÉAL

Prise de parole PRODISS lors de la conférence "SPECTACLES QUÉBÉCOIS EN FRANCE : le dédale des charges sociales et fiscales", et rencontres

JUIN 2018

SONAR 2018

Développement du réseau technologie et innovation

JUIL 2018

MPSV MAISON PROFESSIONNELLE DU SPECTACLE VIVANT

FESTIVAL D'AVIGNON
Permanence au sein de la Maison des professionnels du spectacle vivant, et rendez-vous ponctuels et événementiels durant la semaine des professionnels



#STOP L'ARNAQUE

FAN PAS GOGO

HALTE AU TRAFFIC

Ces dernières années, la revente illicite de places de spectacles via certaines plateformes internet s'est accrue, causant des préjudices aux publics, aux artistes et aux professionnels du spectacle.

Spéculation sur des places de spectacles revendues à des prix exorbitants (au-delà de leur valeur faciale), billets contrefaits, duplicatas du même billet revendus plusieurs fois... **Acheter sur ces sites comporte de nombreux risques, et surtout celui de ne pas pouvoir assister au spectacle !**

Ces sites arrivent souvent en premières positions sur les moteurs de recherche, ils sont très bien référencés. Ils s'approvisionnent aussi en places grâce à des *botnets* technologiques qui captent à grande échelle les billets mis en vente sur les sites officiels... laissant encore moins de chance aux fans d'obtenir une place à sa vraie valeur.

MOBILISONS-NOUS

En février 2018, le PRODISS a lancé la campagne de sensibilisation contre le marché noir, « FanPasGogo », destinée au public, aux professionnels et aux artistes.

Via le site www.fanpasgogo.fr, peuvent être trouvés : des guides pratiques, des conseils pour éviter de se faire arnaquer, et un espace de témoignage pour celles et ceux victimes de pratiques frauduleuses.



« Le fait de vendre, d'offrir à la vente ou d'exposer en vue de la vente ou de la cession ou de fournir les moyens en vue de la vente ou de la cession des titres d'accès à une manifestation sportive, culturelle ou commerciale ou à un spectacle vivant, de manière habituelle et sans l'autorisation du producteur, de l'organisateur ou du propriétaire des droits d'exploitation de cette manifestation ou de ce spectacle, est puni de 15 000 € d'amende. Cette peine est portée à 30 000 € d'amende en cas de récidive.

Pour l'application du premier alinéa, est considéré comme titre d'accès tout billet, document, message ou code, quels qu'en soient la forme et le support, attestant de l'obtention auprès du producteur, de l'organisateur ou du propriétaire des droits d'exploitation du droit d'assister à la manifestation ou au spectacle. »

LOI CONTRE LE MARCHÉ NOIR

En France, la loi du 12 mars 2012 interdit la revente de billets de spectacles sans l'autorisation du producteur de spectacles. En effet, le marché de la billetterie est sécurisé par les producteurs de spectacles, détenteurs d'une licence pour ce faire, de la mise sur le marché jusqu'au spectateur.

Aucune personne ne peut effectuer des actes d'achat pour revente, s'intermédiaire à quelque titre que ce soit dans la distribution des billets ni même offrir des moyens en vue de la revente des billets sans l'autorisation du producteur du spectacles.

Ceci résulte de l'article 313-6-2 du Code pénal - législation en vigueur depuis le 12 mars 2012 :



UNE LOI QUI VISE LES PLATEFORMES DE REVENTE

La loi du 12 mars 2012 vise, par ailleurs, les personnes offrant à titre habituel les moyens en vue de la revente non autorisée de billets. Cette disposition est utile lorsque la personne détentrice des billets à l'origine de la revente n'est pas connue. C'est souvent le cas sur certains sites internet qui, bien que ne se présentant pas comme les vendeurs des billets, servent d'intermédiaire au vendeur, qui reste non identifié pour les internautes se connectant au site en question. Enfin, la loi est appliquée quel que soit le prix de revente du billet: le fait que les billets soient revendus à un prix inférieur à leur valeur faciale ne dispense pas le revendeur habituel d'obtenir l'autorisation du producteur. Les producteurs de spectacles utilisent régulièrement ce texte pour faire cesser les pratiques de revente illicite.

ACTION PÉNALE CONTRE VIAGOGO

Au vu de l'organisation industrielle de ces plateformes, et notamment l'achat de « adwords » par ces sociétés, leur assurant ainsi un référencement dominant sur les moteurs de recherche, d'autres actions et moyens pour mettre fin à ces pratiques sont actuellement déployés, tant en France qu'à l'international:

Le PRODISS, aux côtés de plusieurs producteurs de spectacles, a porté plainte contre la plateforme Viagogo avec constitution de partie civile. Cette action au pénal aura pour effet de mettre en mouvement l'action publique par la désignation d'un juge d'instruction et l'ouverture d'une information judiciaire. Les producteurs de spectacles plaignants constatent régulièrement que de très nombreuses offres illicites de billets pour des concerts qu'ils produisent sont offertes à la vente sur le site de Viagogo de manière habituelle.

DE PLUS EN PLUS DE CONDAMNATIONS

De nombreux pays se mobilisent. En Italie, en 2018, l'AGCM (haute autorité de la concurrence italienne) a condamné Viagogo à une amende de 1 million d'euros pour avoir induit en erreur des consommateurs sur le prix des

billets vendus et pratiques commerciales non éthiques. En avril 2017, l'AGCM avait en effet accusé Viagogo de ne pas respecter la législation en vigueur.

Le procureur de Valence en Espagne a également ouvert une enquête sur Viagogo, pour « conduite abusive », suite à la mise en vente très rapide de billets pour les concerts de U2. La plateforme est également sous le coup d'une enquête en Nouvelle-Zélande, en Autriche et au Royaume-Uni.

Du côté des fédérations sportives, la Fédération internationale de football (FIFA) est venue grossir les rangs des plaignants qui dénoncent les méthodes de Viagogo. Dans le cadre de ses efforts visant à protéger les supporters et à empêcher les reventes non autorisées de billets pour la Coupe du monde Russie 2018™, la FIFA a, sur la base d'une violation de la loi sur la concurrence déloyale, déposé le 4 juin 2018 auprès du Ministère public de Genève une plainte au pénal contre l'entreprise Viagogo AG.

À Paris, le Tribunal de grande instance a donné raison à la Fédération Française de Tennis (FFT) en avril 2018. La FFT accusait Viagogo de revendre de manière non autorisée des billets pour le tournoi de Roland-Garros.

LES « BOTS » DANS LE VISEUR

Les plateformes de revente illicites s'approvisionnent notamment grâce à des logiciels permettant l'achat massif de billets de spectacles (appelés « BOTS »), dès leur mise en vente sur les billetteries officielles. Ces BOTS permettent de passer outre les pare-feu mis en place par les billetteries, et automatisent le processus d'achat de billets en utilisant des centaines de noms d'acheteurs fictifs associés à des numéros de cartes de crédit.

La loi de l'État de New York, qui traite du sujet des BOTS depuis 2012, interdit l'utilisation de logiciels d'achat de billets ainsi que la revente de billets lorsque le revendeur sait que ceux-ci ont été obtenus à l'aide d'un tel logiciel. Au niveau fédéral, la loi signée par Barack Obama le 14 décembre 2016 dite Better Online Tickets Sales (BOTS), interdit désormais le contournement des dispositifs mis en place par l'émetteur de billets pour imposer des limites d'achat et la revente

des billets obtenus par ce biais. Cette loi fait suite à des enquêtes de grande ampleur menées dans l'État de New York par les services du Procureur général de l'État (NYAG). Cette enquête a, par exemple, démontré qu'un opérateur utilisateur de BOTS et titulaire de cartes de crédit a acheté 3 millions de dollars de billets pour des événements dans l'État. Un autre opérateur a, quant à lui, utilisé 149 cartes différentes pour effectuer plus de 38 000 achats totalisant plus de 12 millions de dollars. Sur la base des dispositions américaines, le NYAG a condamné, en 2017, 5 entités à payer une amende d'un montant total de 4 millions de dollars.

LES MOTEURS DE RECHERCHE À L'EXAMEN

Au Royaume-Uni, grâce à la campagne anti-marché noir de l'association FanFair Alliance, les parlementaires Nigel Adams et Sharon Hodgson MP ont demandé à Google de mettre en place des restrictions de publicité (AdWords) plus strictes sur les sites de revente de billets – et aussi de rompre tout lien avec Viagogo, qui fonctionne, selon FanFair Alliance, en violation de la loi britannique sur la consommation.

Google a annoncé en novembre 2017 qu'à partir de février 2018, les revendeurs de billets seraient placés dans la catégorie AdWords des autres entreprises à accès restreint, ce qui leur demanderait d'être certifiés avant de pouvoir acheter de la publicité via la plateforme.

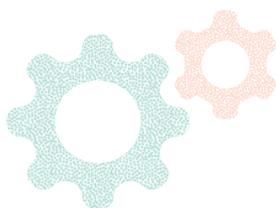
Bien que FanFair Alliance ait « accueilli positivement » le nouveau processus de certification de Google, l'association demande des restrictions supplémentaires. En effet, une étude menée par FanFair Alliance révèle que la recherche sur Google pour des billets sur une sélection aléatoire de 100 événements musicaux au Royaume-Uni, dont Ed Sheeran, Justin Timberlake, les Rolling Stones, donnent pour premiers résultats les plateformes de revente, devant les billetteries officielles. Dans le cadre de ce nouveau processus de certification, le PRODISS a entamé des échanges avec Google afin qu'il soit adapté au contexte de la législation française.



ORGANISATION

INSTANCES ET GOUVERNANCE DU PRODISS : 3 ANS D'UNE DYNAMIQUE PRODUCTIVE

En 2015, le PRODISS s'est doté d'une gouvernance nouvelle lui permettant d'assurer une coordination dynamique de l'action collective du syndicat : la défense des valeurs et des intérêts communs des entrepreneurs de spectacles. Trois ans plus tard, le PRODISS dresse un bilan positif de ce système, qui voit émerger de nombreuses actions permettant au syndicat d'évoluer sans cesse et confortant sa place de leader.



BUREAU ET COMITÉS MÉTIERS : LA TRANSVERSALITÉ COMME PRINCIPE D'ACTION

Le PRODISS repose sur un socle composé de trois instances statutaires. Ces instances assurent avec fluidité et transversalité le traitement des enjeux des différents métiers représentés au sein du syndicat :

- Le Bureau est composé de 9 représentants : le Président, 4 vice-présidents (dont un 1^{er} vice-président au côté du Président) et 4 délégués élus au sein de chaque comité Métier. Le Président du CNV (Centre national de la chanson des variétés et du jazz) est invité permanent du Bureau.
- Les 4 comités Métiers sont composés de 32 représentants où sont élus, par comité, 8 producteurs de spectacles, diffuseurs, exploitants de festivals et de salles.
- Une assemblée générale a lieu une fois par an, réunissant les entreprises adhérentes. L'assemblée générale élit tous les 3 ans ses 32 représentants repartis au sein des 4 comités Métiers.

LE BUREAU

Chaque année, le Bureau détermine les orientations du syndicat, éclairé par les travaux menés par les comités Métiers, en articulation et en étroite concertation avec la direction générale du PRODISS.



2018

ANNÉE ÉLECTIVE

Lors de l'assemblée générale de septembre 2018 à Strasbourg, le PRODISS s'est doté d'une nouvelle gouvernance, élue pour les 3 années à venir. Ce renouvellement permet d'autres alliances de connaissances et de savoir-faire, influant sur les grands enjeux sectoriels portés par le syndicat auprès des instances publiques.



LES COMITÉS MÉTIERS

Les 4 comités Métiers sont représentatifs de la chaîne de création d'un spectacle.

Ils constituent des lieux d'échanges et une courroie de transmission avec le syndicat. Experts sur les problématiques liées à leurs activités, ils savent y répondre au mieux par le biais d'une trentaine de groupes de travail dédiés, ouverts aux adhérents, dont les élus déterminent la feuille de route.

Le rythme soutenu de ces groupes de travail reflète l'implication des adhérents du PRODISS, qui se regroupent plusieurs fois par an. En effet, ces adhérents profitent à chaque fois d'expertises partagées, de la pluralité de connaissances et du savoir-faire amenés par chacun.



**LES 4 COMITÉS MÉTIERS
SONT REPRÉSENTATIFS
DE LA CHAÎNE DE CRÉATION
D'UN SPECTACLE.**

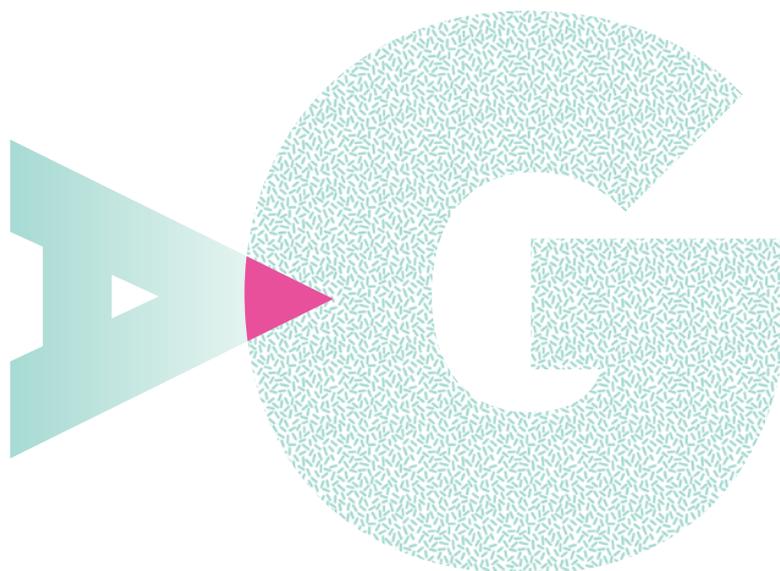


LA PROD'



UNE ÉQUIPE PERMANENTE À L'ÉCOUTE

L'équipe permanente est dirigée par Malika Séguineau, Directrice générale, responsable de l'élaboration de la stratégie collective menée avec les élus du PRODISS et de sa mise en œuvre. L'équipe est mobilisée au quotidien pour les adhérents, elle est en permanence à leur écoute.





NOS SERVISS



LE PRODISS : PRODUCTEUR DE SERVISS, CRÉATEUR DE SUCCÈS



Accompagner les entrepreneurs de spectacles au quotidien est au cœur des actions menées par le PRODISS. En adhérant au syndicat, les entreprises accèdent à de nombreux services pratiques et indispensables, qui contribuent à renforcer et à accélérer leur compétitivité.

En 2018, le PRODISS a investi de nouveaux domaines d'actions, permettant de placer son expertise sectorielle au service de la dynamique professionnelle et de l'ouvrir aux entrepreneurs extérieurs.

L'offre « adhérent » s'enrichit avec de nouveaux SERVISS comprenant notamment :

- Nos **JURIS Serviss** : accompagnement personnalisé sur des dossiers, guichet mobilité international, Juribox (FAQ)...
- Nos **ÉCO Serviss** : accompagnement personnalisé sur des dossiers, orientation vers les programmes d'aides, études et chiffres exclusifs...
- Nos **Serviss pour vous donner de la visibilité** : la Rézo Box (espace dédié aux offres d'emploi), les réunions en régions...



LES SERVISS POUR ÊTRE ENTENDU, REPRÉSENTÉ ET DÉFENDU

- LES ACTIONS D'INFLUENCE ET DE REPRÉSENTATIVITÉ
- LA NÉGOCIATION D'ACCORDS PROFESSIONNELS ADAPTÉS
- LA REPRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE
- LES CAMPAGNES DE SENSIBILISATION SUR DES SUJETS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL
- L'OBSERVATOIRE DU LIVE



LES SERVISS POUR ÊTRE ACCOMPAGNÉ ET CONSEILLÉ

- LES ACCORDS PRIVILÉGIÉS DU PRODISS
- JURIS SERVISS
- ÉCO SERVISS
- LES RÉUNIONS D'INFORMATIONS

THÉMATIQUES 2017-2018 :

crédit d'impôt, sûreté, les aides du CNV, les aides de l'IFCIC, ressources humaines, convention collective...



LES SERVISS POUR DONNER DE LA VISIBILITÉ À VOTRE ENTREPRISE

- LES OUTILS RÉZO
- LES TEMPS DE RENCONTRES
- LES RENDEZ-VOUS « FILIÈRE » DU PRODISS
- LES ÉVÉNEMENTS EXTERNES
- PRODISS NEWS
- PRODISS FOCUS



**DES SERVICES À LA CARTE
POUR VOTRE ENTREPRISE**



**LES SERVISS+ RÉSERVÉS
AUX ADHÉRENTS**

- | JURIS SERVISS+
- | ÉCO SERVISS+



LES SERVISS+ OUVERTS À TOUS

- | RENDEZ-VOUS CONF'EXPERT ET ATELIERS

LES CONF'EXPERTS 2018

- | LA CAPTATION DE SPECTACLES (MARS)
- | LA MOBILITÉ INTERNATIONALE (AVRIL)
- | LA BILLETTERIE (MAI)
- | LA PAIE DANS LE SPECTACLE (JUIN)

AUTRES RENDEZ-VOUS PRO

- | PETITS-DÉJEUNERS LIVE AND TECH
- « LES NOUVEAUX HORIZONS DE LA DIFFUSION DE SPECTACLES » (AVRIL)

LES SERVISS+ OUVERTS À TOUS

Le PRODISS ouvre désormais ses Conf'Experts et ateliers à tous. Ce programme est destiné à un large public de professionnels et est structuré autour de thématiques diverses (crédit d'impôt, captation, billetterie, etc.) ancrées dans la réalité professionnelle et celle du spectacle vivant.



Chaque mois, le PRODISS communique en externe via sa newsletter PRODISS FOCUS sur les actions du syndicat et les actualités du secteur.



En mettant son expertise à la portée de tous, le PRODISS contribue à la structuration et à la diversité du secteur.



MANDATS DU PRODISS

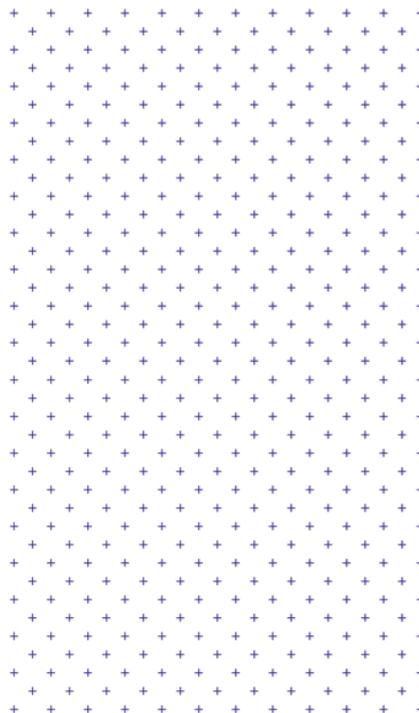
INSTANCES ET FÉDÉRATIONS

AFDAS

FONDS D'ASSURANCE FORMATION DES SECTEURS DE LA CULTURE, DE LA COMMUNICATION ET DES BIENS

L'Afdas est le partenaire formation des professionnels de la culture, de la communication, des médias et des loisirs : Opca, Octa, Opacif pour les entreprises et salariés, organisme gestionnaire du fonds de formation des artistes-auteurs, opérateur du conseil en évolution professionnelle. L'Afdas est une association

loi 1901 gérée par un conseil d'administration paritaire. Les différents secteurs d'activités sont regroupés en 7 conseils paritaires intitulés « Spectacle vivant », « Loisirs », « Audiovisuel », « Exploitation cinéma et distribution de films », « Publicité et distribution directe », « Presse et agences de presse », « Édition ».



CONSEIL D'ADMINISTRATION



CONSEIL PARITAIRE

SPECTACLE VIVANT

LOISIRS

PUBLICITÉ | DISTRIBUTION DIRECTE

EXPLOITATION CINÉMA | DISTRIBUTION DE FILMS

AUDIOVISUEL | PRODUCTION | CINÉMA | ÉDITION PHONOGRAPHIQUE

PRESSE ÉCRITE | AGENCES DE PRESSE

ÉDITION



CONSEIL PARITAIRE OPACIF

AUTRES INSTANCES PARITAIRES

CONSEIL PARITAIRE DES INTERMITTENTS DU SPECTACLE

CONSEIL PARITAIRE DES JOURNALISTES RÉMUNÉRÉS À LA PIGE

COMMISSIONS PARITAIRES D'ÉTUDES DES DOSSIERS INTERMITTENTS DU SPECTACLE

COMMISSIONS PARITAIRES D'ÉTUDES DES DOSSIERS CIF



AGI-SON

Depuis plus de dix ans, AGI-SON mène avec rigueur et expertise la mission que ses membres fondateurs lui ont fixée : mobiliser le secteur du spectacle vivant pour répondre aux problématiques liées aux risques auditifs et, plus globalement, à la gestion sonore dans les musiques amplifiées dans un premier temps et, plus généralement, du spectacle vivant aujourd'hui.

INSTANCES OÙ LE PRODISS SIÈGE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Représentants PRODISS
Mylène Huard (Zénith de Dijon) (trésorière)
et Malika Séguineau (suppléante)

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Représentante PRODISS
Lily Fisher (Zénith de Paris)

AUDIENS

Audiens est le groupe de protection sociale des secteurs de la culture, de la communication et des médias. Il accompagne au quotidien les employeurs, les créateurs d'entreprise, les salariés permanents et intermittents, les journalistes, les pigistes, les retraités et leur famille.

INSTANCES OÙ LE PRODISS SIÈGE

COMITÉ PARITAIRE PROFESSIONNEL ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE AGIRC | SECTION PROFESSIONNELLE AUDIENS CULTURE ET COMMUNICATION

Représentant PRODISS
Pierre Renauld

COMMISSION SOCIALE ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE AGIRC SECTION PROFESSIONNELLE AUDIENS CULTURE ET COMMUNICATION

Représentant PRODISS
Pierre Renauld

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU GROUPEMENT DE MOYENS AUDIENS ET DE LA SOMMITALE

Représentants PRODISS
Malika Séguineau et Pierre Renauld

CONSEIL D'ADMINISTRATION AUDIENS PRÉVOYANCE SANTÉ

Représentante PRODISS
Malika Séguineau (depuis juin 2018)

COMMISSION SOCIALE AUDIENS PRÉVOYANCE SANTÉ

Représentante PRODISS
Malika Séguineau (depuis juin 2018)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AUDIENS PRÉVOYANCE

Représentante PRODISS
Malika Séguineau
Alias Production (jusqu'en avril 2018) | Jules Frutos
et, depuis mai 2018
TS3 | Meryem Fritesse
Caramba Spectacles | Gaëlle Gourguechon
Astérios Spectacles | Julie Fighiera

COMMISSION PARITAIRE PROFESSIONNELLE DU SPECTACLE VIVANT

Représentante PRODISS
Malika Séguineau

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CLUB ABC

Représentants PRODISS
Malika Séguineau | Pierre Renauld

COMITÉ PARITAIRE D'APPROBATION DES COMPTES ARRCO (JUSQU'EN AVRIL 2018)

Représentante PRODISS
Malika Séguineau

BUREAU EXPORT

Créé en 1993, le Bureau Export accompagne la filière musicale française dans le développement de ses artistes à l'international, dans le domaine des musiques actuelles et des musiques classiques.

INSTANCES OÙ LE PRODISS SIÈGE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Représentants CNV :
Angelo Gopee (Live Nation)
et Malika Séguineau (PRODISS) | titulaires
Geneviève Girard (Azimuth Productions) | suppléante

BUREAU

Vice-président : Angelo Gopee (Live Nation)
Secrétaire générale : Malika Séguineau (PRODISS)

PROGRAMME D'AIDES « EXPORT 1 »

SOUTIEN AUX ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT
DE PROJETS D'ARTISTES À L'INTERNATIONAL
SUR PLUSIEURS TERRITOIRES

Représentants PRODISS

Boris Jourdain (IN VIVO | Sound Surveyor) | titulaire
Bernard Batzen (Azimuth Productions) | titulaire
Clotaire Buche (Junzi Arts) | suppléant
Sébastien Zamora (Zamora Productions) | suppléant
Matthias Leullier (Live Nation) | suppléant

PROGRAMME D'AIDES « EXPORT 2 »

SOUTIEN À LA STRATÉGIE DES ARTISTES CONFIRMÉS À
L'INTERNATIONAL, SOUHAITANT PÉRENNISER UN PROJET
SUR UN OU PLUSIEURS TERRITOIRES DE MARCHÉ MAJEUR

Représentants PRODISS

Clotaire Buche (Junzi Arts) | titulaire
Sébastien Zamora (Zamora Productions) | titulaire
Matthias Leullier (Live Nation) | titulaire
Émilie Houdebine (Traffix Music) | suppléante
Bernard Batzen (Azimuth Productions) | suppléant

PROGRAMME « EXPORT | JAZZ »

SOUTIEN UNE OU PLUSIEURS ACTIONS PONCTUELLES
LIÉES AU DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET
À L'INTERNATIONAL

Représentants PRODISS

Reno Di Matteo (Anteprima Productions) | titulaire
Benjamin Levy (BL Music Productions) | titulaire

CFPTS

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
AUX TECHNIQUES DU SPECTACLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Représentante PRODISS
Pauline Auberger

CNV

Le Centre national de la chanson des variétés et du jazz (CNV) est un Établissement public industriel et commercial (EPIC), créé par la Loi n°2002-5 (article 30) du 4 janvier 2002. Depuis peu, le champ de ses activités inclut une mission d'observation du secteur afin d'améliorer la connaissance des conditions de production et de diffusion des spectacles en France. Il a aussi pour tâche de suivre le programme et le cahier des charges des Zéniths.

La mission du CNV est de soutenir le spectacle vivant de musiques actuelles et de variétés, grâce aux fonds collectés par la taxe sur les spectacles et par la redistribution de ceux-ci sous la forme d'aides financières aux divers porteurs de projets.

INSTANCES OÙ LE PRODISS SIÈGE

CONSEIL D'ADMINISTRATION ADMINISTRATEURS DU COLLÈGE DES ENTREPRENEURS DE SPECTACLES

Représentants PRODISS
Gilles Petit Président (Little Bros.) | titulaire
Mylène Huard (Zénith de Dijon) | suppléante
Luc Gaurichon (Caramba Spectacles) | titulaire
Geneviève Girard (Azimuth Productions) | suppléante
Pascal Bernardin (Encore Productions) | titulaire
Frédéric Saint-Dizier (Label LN Productions) suppléant

Personnalités qualifiées
Malika Séguineau
 (PRODISS, administratrice du Centre de Ressources du CNV)
Jules Frutos (Alias Production/J.H.D.)
Christophe Davy | Doudou (Radical Production)

COMITÉ DES PROGRAMMES

Représentants PRODISS

COMMISSION 01
Pierre-Pascal Houdebine (Furax)

COMMISSION 02
Béatrice Macé (Les Trans Musicales)

COMMISSION 45 (section 1)
Christophe Bosq (3C)

COMMISSION 45 (section 2)
Thierry Langlois (UNI-T)

COMMISSION 06
Mylène Huard (Zénith de Dijon)

COMMISSION 07
Gilles Jumaire (Bleu Citron)

Malika Séguineau en tant que personnalité qualifiée et Gilles Petit, président PRODISS du CNV.

COMMISSIONS

Représentants PRODISS

COMMISSION 01
**COMPTES ENTREPRENEURES
ET ÉCONOMIE DES ENTREPRISES**
Pierre-Pascal Houdebine Président (Furax)
Jean-Luc Rousselet (Dessous de Scène)
Valérie Étienne (F2F Music)
Guillaume Benfeghoul (Allo Floride Productions)
Julien Lavergne (AZ Prod)

COMMISSION 02
FESTIVALS
Béatrice Macé Présidente (Les Trans Musicales)
Dominique Revert (Alias Production)
Pascal Bernardin (Encore Productions)
Gérard Pont (Francofolies)
Christel Martinet (Corida)
Frédéric Mazzolini (Zamora Productions)

COMMISSION 03
STRUCTURATION ET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNELS
Sandrine Marrel (Caramba Spectacles)
Anne-Sophie Gadrey (AGDL Productions)
Sylvain Baudriller (Bleu Citron)
Myriam Kanou (Migal Productions)
Boris Jourdain (Sound Surveyor SARL)
Alexandre Baud (Quartier Libre Productions)

COMMISSION 45 (section 1)

PRODUCTION
Christophe Bosq Président (3C)
Geneviève Girard (Azimuth Productions)
Bertrand Aubonnet (P BOX)
René Gentil (Radical Production)
Frédéric Saint-Dizier (Label LN Productions)
Charlotte Gluzman (Auguri Productions jusqu'en mai 2018 puis Décibels Productions à compter de juin 2018)

COMMISSION 45 (section 2)

PRODUCTION
Thierry Langlois Président (UNI-T)
Emmanuel Tallieu (TS 3)
Yann Dernaucourt (L'Olympia)
Corinne Serre (Mad Minute Musique)
Lily Fisher (Zénith de Paris)
Joran Le Corre (Wart)

COMMISSION 06

AMÉNAGEMENT ET ÉQUIPEMENT DES SALLES DE SPECTACLES
Mylène Huard Présidente (Zénith de Dijon)
Frédéric Jérôme (Le Casino de Paris)
Denis Turmel (Zénith de Nantes)
Cristelle Gioanni (Le Trianon-L'Élysée Montmartre)
Sébastien Vidal (Le Duc des Lombards)

COMMISSION 07

ACTIVITÉ DES SALLES DE SPECTACLES
Gilles Jumaire Vice-président (Bleu Citron)
Laurent Sabatier (Avec Plaisir)
Xavier Réchain (Zénith de Limoges) jusqu'en novembre 2017 / remplacé par **Pierre Pauly** (Zénith de Nancy) à compter de décembre 2017.

Fanny Jourdan (Le Sentier des Halles jusqu'en novembre 2017 puis Tcholé Production à compter de novembre 2017).

Charlotte Guiot (Arachnée Concerts)

COMMISSION 08

RÉSIDENCES
Alexandra Groseiller (Live Nation)



COREPS OCCITANIE

COMITÉ RÉGIONAL DES PROFESSIONS DU SPECTACLE EN OCCITANIE

Le Coreps est l'instance de dialogue social régionale du secteur du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel. Il a pour objet d'instaurer un lien permanent de dialogue social, de consultation, de concertation, de réflexion et de proposition pour l'État, les collectivités territoriales, les partenaires sociaux et les organismes sociaux et professionnels. S'inscrivant dans une complémentarité avec les autres espaces de dialogue social, qu'ils soient sectoriels ou interprofessionnels, le Coreps constitue le pendant régional du CNPS.

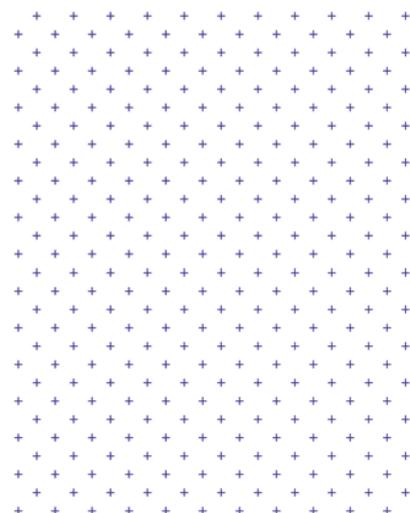
COMITÉ DE PILOTAGE

Représentante PRODISS
Sophie Levy Valensi
(Bleu Citron Productions | Association Les Curiosités)

COREPS NOUVELLE-AQUITAINE

COMITÉ RÉGIONAL DES PROFESSIONS DU SPECTACLE EN NOUVELLE-AQUITAINE

Représentants PRODISS
Laurence Guinot (Cristal Groupe)
et Alexis Bourieau (3C)



CPNEF SV

COMMISSION PARITAIRE NATIONALE EMPLOI-FORMATION DU SPECTACLE VIVANT

La CPNEF-SV a été créée en juin 1993 par les organisations professionnelles représentatives des employeurs et des salariés du spectacle vivant. Elle agit en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle dans le spectacle vivant. Elle assure le pilotage de l'Observatoire Prospectif des Métiers et des Qualifications, en lien avec l'Afdas, sur tous les arts de la scène, sur l'ensemble des entreprises du spectacle vivant, secteurs public et privé, quelles que soient leurs activités (production, diffusion, tournées, exploitation de lieux et prestations de services techniques).

INSTANCES OÙ LE PRODISS SIÈGE

BUREAU

Représentante PRODISS : Malika Séguineau

GROUPES DE TRAVAIL

CCP (CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE) GESTION SONORE ET FONDAMENTAUX À LA PRÉVENTION DES RISQUES

Représentants PRODISS
Pierre Renauld et Pauline Auberger

LE GUIDES DES MÉTIERS

PERSONNEL ADMINISTRATIFS :
RELATIONS AVEC LE PUBLIC, COMMERCIALISATION, BILLETTERIE, ACCUEIL, COMMUNICATION

Représentants PRODISS
Pierre Renauld et Pauline Auberger

GRUPE DE TRAVAIL

BESOINS D'EMPLOIS ET BESOINS DE FORMATION EN SÛRETÉ

Représentants PRODISS:
Malika Séguineau (Présidente) et Pierre Renauld

CAISSE DES CONGÉS SPECTACLES

La Caisse des congés spectacles assure le service des congés payés aux artistes et techniciens qui n'ont pas été occupés de manière continue chez un même employeur au cours des douze mois précédant la demande de congé.

INSTANCES OÙ LE PRODISS SIÈGE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Représentante PRODISS
Malika Séguineau (membre de droit)

COMMISSION PARITAIRE

Représentante PRODISS
Malika Séguineau (membre de droit)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Représentante PRODISS
Malika Séguineau

CNPS

CONSEIL NATIONAL DES PROFESSIONS DU SPECTACLE

Le Conseil national des professions du spectacle (CNPS) et ses sous-commissions : la commission emploi et la commission nationale de la sécurité dans le spectacle vivant et enregistré. Le CNPS est un lieu important d'information et d'échanges sur les questions concernant les professions du spectacle vivant et enregistré. Présidé par le ministre chargé de la Culture, le conseil est la seule instance qui peut être consultée par le gouvernement sur l'ensemble du champ du spectacle, vivant et enregistré.

INSTANCES OÙ LE PRODISS SIÈGE

LA SÉANCE PLÉNIÈRE, EN PRÉSENCE DE LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION LA SOUS-COMMISSION POUR L'OBSERVATOIRE DE L'EMPLOI

Représentante PRODISS
Malika Séguineau | titulaire

CMB

CENTRE MÉDICAL DE LA BOURSE

Le CMB est un service interentreprises de santé au travail dont l'activité est régie par le Code du travail. L'équipe pluridisciplinaire du CMB conseille et accompagne les employeurs dans la mise en œuvre de la prévention des risques professionnels et assure le suivi de la santé au travail de leurs salariés. Au-delà de la visite médicale individuelle, le CMB développe des actions :

- ▮ de prévention en milieu du travail,
- ▮ d'information et de sensibilisation des employeurs et des salariés aux risques professionnels.

Il développe également une compétence professionnelle nationale pour les intermittents du spectacle. Un accord national interbranches, signé le 29 juin 2009 par les partenaires sociaux du spectacle, mandate le CMB pour le suivi de la santé au travail des intermittents du spectacle sur le territoire national.

INSTANCES OÙ LE PRODISS SIÈGE

CONSEIL DE GESTION DES INTERMITTENTS

Il veille au suivi de l'accord collectif national interbranches de 2009, au bon fonctionnement de l'Observatoire de la Santé au Travail des Artistes et Techniciens du Spectacle

Représentante PRODISS
Malika Séguineau (titulaire)

COMMISSION DE CONTRÔLE DU CMB

Instance de surveillance chargée de contrôler l'organisation et le fonctionnement du service.

Représentant PRODISS
Pierre Renaud | titulaire

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Malika Séguineau et Pierre Renaud

CPC

COMMISSION CONSULTATIVE DU SPECTACLE VIVANT

Le CPC formule des avis et des propositions sur la création et l'actualisation ou la suppression des diplômes, des certifications professionnelles découlant de l'analyse des métiers existants et émergents, ainsi que sur les règles et les critères régissant l'accès à la certification (8 représentants employeurs et 8 représentants salariés).

Représentants PRODISS
Malika Séguineau | titulaire
et Pierre Renaud | suppléant

COMMISSION DE DÉSAFFECTATION

Cette commission paritaire, au sein du ministère de la Culture et de la Communication est chargée de donner un avis sur les changements d'affectation des salles de spectacles.

Représentant PRODISS
Frédéric Jérôme (Casino de Paris) | titulaire

CAMPUS M

Association « loi 1901 », CAMPUS M est né en décembre 2017 de la volonté commune de deux *self-made-men* - un producteur de spectacles et un homme d'affaires - et du PRODISS -, de permettre l'accès de tous aux études supérieures et à l'entrepreneuriat. Or, ce combat rencontre aujourd'hui les besoins de plus en plus importants des acteurs de la filière musicale pour renforcer leurs compétences, les renouveler, les rajeunir, les développer, en particulier dans de nouveaux métiers.

En animant et entretenant un réseau d'entreprises et d'institutions partenaires issues de la filière musicale comme d'autres secteurs de l'économie, CAMPUS M accompagnera le développement du nouveau mastère Music Business Management, notamment en :

▮ finançant un programme ambitieux de bourses d'étude afin d'assurer une réelle mixité sociale parmi les étudiants ;

▮ aidant à l'insertion professionnelle des diplômés ;

▮ participant à la sélection des étudiants, au recrutement des intervenants et à l'adaptation constante du programme des études aux attentes des professionnels.

CAMPUS M s'est rapproché de Audencia, école de management européenne située à Nantes, en vue de mettre en place un nouveau mastère Music Business Management, à compter de septembre 2019.

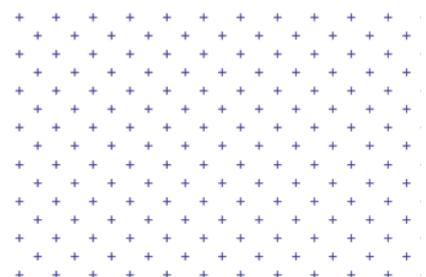
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Représentante PRODISS
Malika Séguineau

LES FORMATIONS D'ISSOUDUN

Créées en 1989, Les Formations d'Issoudun ont été pionnières dans l'enseignement de la production musicale en proposant la formation de « Manager du Monde de la Musique », appelée aujourd'hui « Assistant de Production », et complétée par deux autres formations longues appelées « Régisseur de Production » et « Technicien Backliner ». Ces stages sont, aujourd'hui, reconnus par l'ensemble de la profession. D'autres formations courtes sont également proposées, telles que l'Organisation du monde de la Musique ou la Sécurité des lieux de spectacles.

Président PRODISS
Frédéric Saint-Dizier (Label LN Productions)





FEPS

FÉDÉRATION DES EMPLOYEURS DU SPECTACLE VIVANT PRIVÉ ET SUBVENTIONNÉ

Fondée en 2004, la FEPS regroupe des organisations d'employeurs du spectacle vivant, représentatives dans les champs du secteur public et du secteur privé. Sont membres de la FEPS :

POUR LE SPECTACLE VIVANT PRIVÉ

PRODISS, SNES (Syndicat National des Entrepreneurs de Spectacles), SNDTP (Syndicat National des Directeurs et Tourneurs du Théâtre Privé), CSCAD (Chambre Syndicale des Cabarets Artistiques et Discothèques) et le SYNPASE (Syndicat National des Prestataires de l'Audiovisuel Scénique et Évènementiel)

POUR LE SPECTACLE VIVANT SUBVENTIONNÉ

SYNDEAC (Syndicat National des Entreprises Artistiques et Culturelles), PROFEDIM (Syndicat Professionnel des Producteurs de Festivals, Ensembles, Diffuseurs Indépendants de Musique), CPDO (Chambre Professionnelle des Directions d'Opéra), SNSP (Syndicat National des Scènes Publiques) et SYNOLYR (Syndicat National des Orchestres et des Théâtres Lyriques)

Elle fédère plus de 1 000 entreprises qui créent, produisent et diffusent des spectacles relevant de disciplines multiples - théâtre, opéra, musique classique, musiques actuelles et populaires, danse, cirque, spectacles de cabarets, de variétés, d'arts de la rue, de formes traditionnelles, nouvelles ou alternatives - et rencontrant un public nombreux. Les relations durables établies entre les membres de la FEPS sont indispensables, tant à la reconnaissance des entreprises qu'ils représentent qu'à la diversité de l'expression artistique et culturelle française.

INSTANCES OÙ LE PRODISS SIÈGE

CONSEIL D'ADMINISTRATION GROUPES DE TRAVAIL

Représentants PRODISS
Malika Séguineau (titulaire)
et Pierre Renauld (suppléant)

FESAC

LA FÉDÉRATION DES ENTREPRISES DU SPECTACLE VIVANT, DE LA MUSIQUE, DE L'AUDIOVISUEL ET DU CINÉMA (FESAC), A ÉTÉ CRÉÉE EN AVRIL 1998.

LA FESAC REGROUPE LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

- | du spectacle vivant,
- | de la musique,
- | de la radiodiffusion,
- | de la télédiffusion,
- | de la production audiovisuelle et cinématographique,
- | de l'édition phonographique,
- | de l'édition musicale,
- | de la prestation technique.

INSTANCES OÙ LE PRODISS SIÈGE

BUREAU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Représentante titulaire
Malika Séguineau
Malika Séguineau est vice-présidente de la FESAC.

GROUPES DE TRAVAIL RELATIFS AUX QUESTIONS SOCIALES

Représentants PRODISS
Malika Séguineau et Pierre Renauld

CNEFOP

CENTRE NATIONAL DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Créé par la loi du 5 mars 2014, ce conseil réunit l'État, représenté par 12 ministères dont les ministères de l'Emploi et de la Formation professionnelle et l'Éducation nationale, les régions, les partenaires sociaux représentatifs aux niveaux national et interprofessionnel ou multi-professionnel, ou intéressés ainsi que les chambres consulaires et les principaux opérateurs du champ. Il est l'instance de consultation sur l'ensemble des textes légaux et réglementaires du champ. Il est également une instance de concertation, de suivi, de coordination et d'évaluation des politiques de l'emploi de la formation professionnelle initiale et continue et de l'orientation tout au long de la vie.

Malika Séguineau : titulaire (mandat FESAC)

CNESERAC

CONSEIL NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE ARTISTIQUES ET CULTURELS

Instance consultative créée par la Loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) du 7 juillet 2016, ce conseil est notamment consulté sur les orientations générales de la politique du ministère de la Culture en matière d'enseignement supérieur et de recherche dans les domaines de la création artistique, de l'architecture et du patrimoine. Il donne également son avis sur les projets de textes législatifs ou réglementaires relatifs à l'enseignement supérieur et à la recherche qui lui sont soumis ; ainsi que sur le rapport annuel présentant l'état de l'enseignement supérieur et de la recherche Culture. Il peut faire des propositions au ministre sur toute question relative à son domaine de compétence et sera consulté sur l'accréditation des écoles de la création artistique (arts plastiques, spectacle vivant, cinéma et audiovisuel).

Malika Séguineau : suppléante (mandat FESAC)



TOUS POUR LA MUSIQUE

Tous Pour La Musique est une association qui fédère les professions de la musique : auteurs, compositeurs, artistes interprètes et musiciens, éditeurs, producteurs, managers, entrepreneurs de spectacles et diffuseurs, afin de promouvoir la création musicale en France dans toute sa diversité, en particulier les nouveaux talents.

SES ACTIONS:

- Mettre la musique en valeur.
- Informer sur la diversité des métiers qui composent la filière, et favoriser la compréhension de ses mécanismes complexes.
- Expliquer la propriété intellectuelle : le droit d'auteur.
- Promouvoir les nouveaux services musicaux qui respectent la chaîne des ayants droit.

INSTANCES OÙ LE PRODISS SIÈGE

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET BUREAU

Représentants PRODISS
désignation novembre 2017
Malika Séguineau
et Aline Renet (vice-présidente du Bureau)

SPECTACLE VIVANT EN BRETAGNE

CONSEIL D'ORIENTATION

Représentants PRODISS
Eddy Pierres (WART) titulaire
Jacques Abalain (DIOGENE) suppléant

VICTOIRES DE LA MUSIQUE

Les Victoires de la musique sont une cérémonie de remise de prix qui se tient annuellement en France depuis 1985, et au cours de laquelle sont décernés des trophées nommés « Victoires » à des artistes du monde de la musique produits dans le monde francophone lors de l'année écoulée.

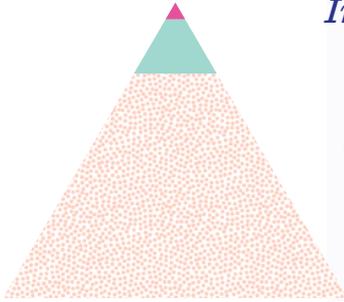
INSTANCES OÙ LE PRODISS SIÈGE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Représentants PRODISS
Aline Renet,
Geneviève Girard (Azimuth Productions)
Alain Lahana (Le Rat des Villes)



— I N C A R N E R —



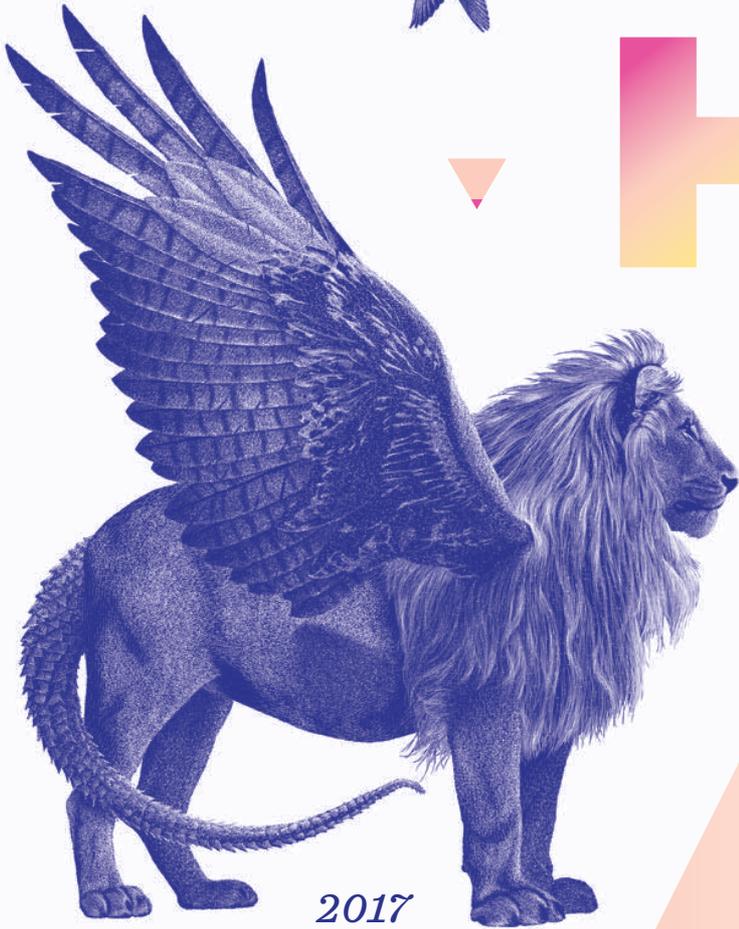
Inventer



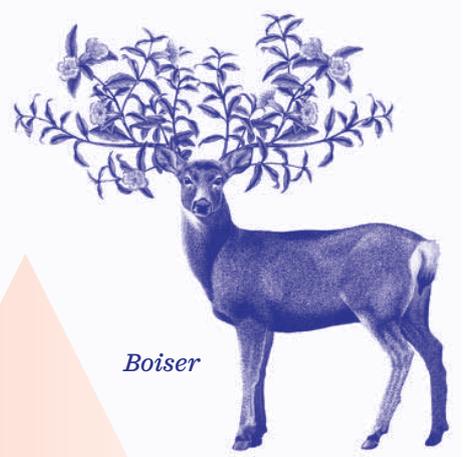
R

Incarner

H



2017



Boiser

D

Transmettre



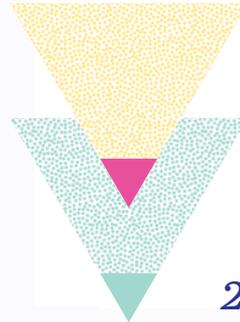
— I N C A R N E R —



Inverser



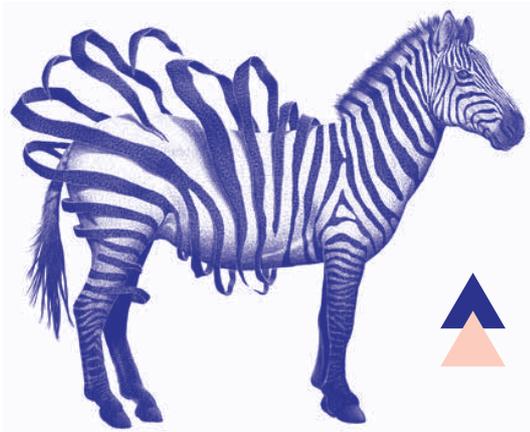
N



S

2018

Visionnaire



Compétitivité





ADHÉRENTS

105 DB
213 PRODUCTIONS
3 ANES PROD
3 C
3 P'TIT TOUR
3 POM PROD
4 P PRODUCTIONS
À MON TOUR PROD
A.K.A
A.M.A.M.
ACCORDS CROISÉS
ACCORHOTELS ARENA
ADAM
ADAM CONCERTS
ADAMS FAMILY PRODUCTIONS
ADL PRODUCTIONS
AEG PRESENTS FRANCE
AFFIDIA
AFX
AGDL PRODUCTIONS
AGENCE BJP
AKTIV
ALHAMBRA (L') | THÉÂTRE MUSIC HALL
ALLO FLORIDE PRODUCTIONS
ALLOVER
ALPEXPO | LE SUMMUM
ALTERNATIVE LIVE
AMNÉVILLE GALAXIE
ANDROMÈDE
ANIM'15 COMMUNICATION & PRODUCTION
ANTEPRIMA
ARACHNÉE CONCERTS
ARACHNÉE PRODUCTIONS
ARAGO
ARCADIUM ANNECY
AREMA | ORANGE VÉLODROME
ARSENAL PRODUCTIONS
ART FM PRODUCTION
ART SCÉNIQUE
ARTEFACT PRL
ARTHUR WORLD
ARTISTIC RECORDS
ARTS ET LOISIRS GESTION A.L.G. | ARTEA
ARTS LIVE ENTERTAINMENT
ASLC PRODUCTION
ASTÉRIOS SPECTACLES
ATALOU (DIVAN DU MONDE)
AUGURI PRODUCTIONS
AUVERGNE ÉVÉNEMENTS SPECTACLES
AVEC PLAISIR
AZ PROD
AZIMUTH PRODUCTIONS
B.F.P SAS MÉGASTARS
BALADINS TOURS PRODUCTIONS
BASE CONCERTS
BATACLAN (LE)
BB PRODUCTION
BELLEVUE
BETTY B SAS

BI:POLE SAS
BIG BRAVO SPECTACLES
BL MUSIC EUROL
BLEU CITRON PRODUCTIONS
BLUE LINE ORGANISATION
BLUE LINE PRODUCTIONS
BOITACLOUS
BOOK YOUR SHOW (BYS)
BREST'AIM
BRUNO PREDEBON PRODUCTIONS
BVC ORGANISATION
C'KEL PROD
CA.MA.RO PRODUCTIONS
CABARET SAUVAGE (LE)
CAFÉ DE LA DANSE
CAPITOLE (LE) STE EXPLOITATION DU PARC DES EXPOSITIONS
CARAMBA SPECTACLES
CARTEL CONCERTS
CASINO DE PARIS
CÉLESTE PRODUCTIONS (LES GRANDES VOIX)
CHÂTEAU D'O LES ÉTOILES
CIGALE | KANTERBRAU
CITÉDIA SERVICES | LE LIBERTÉ
CLAUDE WILD PRODUCTIONS
COLMAR EXPO
CONSORTIUM STADE DE FRANCE
CORIDA
CORNOLTI PRODUCTION
CREATIONS PRODUCTIONS MANAGEMENT
CRISTAL PRODUCTION
CUADRADA PRODUCTIONS
CURIOSITÉS (LES)
CYCO
D.J.H.
D2P SPECTACLES
DAUDEY ORGANISATION
DÉCIBELS PRODUCTIONS
DERNIERS COUCHÉS (LES)
DESSOUS DE SCÈNE
DH MANAGEMENT
DIOGÈNE
DIRECTO PRODUCTIONS
DUC DES LOMBARDS (LE)
EASY RIDER PRODUCTIONS
ÉDITIONS DE ROY (LES) | CONTROL PRODUCTION
ELDORADO & CO
ÉLISA (STADE PIERRE MAUROY)
EN COULISSE
ENCORE B
ENCORE PRODUCTIONS
ENRAGE CORPORATION
ENZO PRODUCTIONS | MP MUSIC
ESPACES CULTURELS DU SILO D'ARENÇ (LES)
EUROCKÉENNES DE BELFORT (LES)
EUROMUSES
EUROPAVOX
EUTERPE PROMOTION
EVENTS MADE IN FRANCE (EMF)

F PRODUCTIONS
F2F MUSIC
FAR PRODUCTION
FESTIVAL AU FIL DES VOIX
FESTIVAL DE CORNOUILLE
FESTIVAL DJANGO REINHARDT | FDR
FESTIVAL INTERCELTIQUE DE LORIENT
FESTIVAL INTERNATIONAL DE JAZZ DE MARSEILLE
DES CINQ CONTINENTS
FESTIVAL NUITS DE CHAMPAGNE
FESTIVAL PAPILLONS DE NUIT (ROC EN BAIE)
FESTIVAL PRODUCTION
FGL PRODUCTIONS
FLOW SPECTACLES
FO FEO PRODUCTIONS
FRANCES METAYER PRODUCTIONS
FRANCOFOLIES
FRONTERA PRODUCTIONS (LA)
FURAX
GARACA | ROCK EN SEINE
GAVANT EXPO
GÉRARD DROUOT PRODUCTIONS
GIANTSTEPS
GINGER
GLAZ'ART (LE)
GLECCCL | CENTRE DES CONGRES DE LYON
GRAND ORCHESTRE DU SPLENDID
GROUPAMA STADIUM (OLYMPIQUE LYONNAIS)
GROUPE F
HALLE TONY GARNIER (LA)
HARISSA MUSIC
HÉRISSON
HOMARD ET SAUCISSE PRODUCTIONS
IDÉE HALL ÉVÉNEMENTS
IMAGE PUBLIQUE
INDIGO PRODUCTIONS
INTERCONCERTS
J.H.D. PRODUCTION (ALIAS PRODUCTION)
JEAN-PHILIPPE BOUCHARD PRODUCTIONS
JEANINE ROZE PRODUCTION
JM ORGANISATION
JMD PRODUCTION
JUNZI ARTS
JUST LOOKING PRODUCTIONS
JUSTE POUR RIRE
K PRODUCTION
K-WET PRODUCTION
KABOTINE
KARAVANE PRODUCTIONS
KDTS TALENTS BOOKING
KI M'AIME ME SUIVE
KILLIAM
LA 440
LABEL LN PRODUCTIONS
LAGARDÈRE ARENA 13
LAGARDÈRE LIVE ENTERTAINMENT
LATINISSIMO FIESTA DES SUDS
LAURENT CARRIER DIFFUSION
LE MAS PRODUCTION

LENN PRODUCTION
LIFE LIVE
LITTLE BROS.
LIVE NATION FRANCE FESTIVALS
LIVE NATION SAS
LLING MUSIC
LM ORGANISATIONS
LMD PRODUCTIONS
LOOP PRODUCTIONS
LORELEI PRODUCTION
LOS PRODUCTION
LOSP
LOUP BLANC (LE)
M2 PRODUCTIONS
M6 ÉVÉNEMENTS
MAD IN EVENT
MAD MINUTE MUSIC
MAMA
MARC MONDON PRODUCTIONS
MARGO SAS (FESTIVAL GAROROCK)
MARQUINERIE (LA)
MARY JOSÉE PRODUCTIONS
MÉLODIE DU BONHEUR (LA) | SUPER !
MÉLODYN PRODUCTIONS
METISETE (FESTIVAL FIESTA SÈTE)
MIALA
MIEUX CE SERAIT INDÉCENT INC
MIGAL PRODUCTIONS
MILLESIM (LE)
MISTER IBE
MODJO PRODUCTION
MOLPE PRODUCTION
MONIE'S PROD
MONOLITHE PRODUCTIONS
MORGANE EVENTS
MOTOCULTOR FEST PROD
MULHOUSE EXPO SAEM
MUR DU SONGE (LE)
MUSIC FOR EVER PRODUCTION
MUSIC LINE PRODUCTIONS
MUSILAC
MY FAVORITE THINGS
MYSTER BLACK PRODUCTIONS
(FESTIVAL BEAUREGARD)
NANCY JAZZ PULSATIONS
NDP PROJECT POMME MUSIC
NÉMO
NÉONOVO
NEW MORNING
NG PRODUCTIONS
NINKASI MUSIQUES
NOTICE FRANCE
NUEVA ONDA PRODUCTION
O SPECTACLES
OCTOPUS
OLYMPIA (L')
OLYMPIA PRODUCTION
ORCADE SPECTACLES

ORIZA | LA BELLEVILLOISE
ORLÉANS SPECTACLES
P BOX
PALESTRE (LA)
PANDA EVENTS
PARIS LA DEFENSE ARENA (SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION
DE L'ARENA)
PÉRISCOPE (LE)
PFPB PRODUCTIONS
PI POLE
PILOTE PRODUCTIONS (LE)
PIP POP CONCERTS
PLAY TWO
PLÉIADE PRODUCTION
PLEINS FEUX ORGANISATION
PLEVEL GESTION
PLUS DE SONS (FESTIVAL ROCK EN SEINE)
POLE'N PRODUCTIONS
PREMIER RANG
PRINTEMPS DE BOURGES (LE)
PRINTEMPS MUSICAL DE PÉROUGES
PROD JV (LA)
PROD'EVEN
PRODUCTIONS DU CHICON (LES)
PRODUCTIONS PAUL LEDERMAN
PYRPROD
QUARTIER LIBRE PRODUCTIONS
QUATRE 4-0
RACHIDOU MUSIC
RADICAL PRODUCTION
RADIO CLASSIQUE
RAT DES VILLES (LE)
RÉGIE SCÈNE
RÉMI PERRIER ORGANISATION
RICHARD WALTER PRODUCTIONS
ROCK TYMPANS
ROCKSTORE
RUQ SPECTACLES
SAEM TOURS ÉVÉNEMENTS
SAKIFO PRODUCTION
SAMUEL DUCROS PRODUCTIONS
SAS (LA)
SAS COMPLÈTEMENT À L'OUEST
SCÉNIZZ
SCHERZO CONCERTS & PRODUCTION
SENSO | BORDEAUX MÉTROPOLE ARENA
SENTIER DES HALLES (LE)
SHERPAH PRODUCTIONS (SYCOMORE INTERNATIO-
NAL)
SINNY & OOKO
SNAPSHOT
SNC LTT (TRIANON-ÉLYSÉE MONTMARTRE)
SO-LIVE
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA GAITÉ LYRIQUE |
SEGL
SOLIDARITÉ SIDA
SOUND SURVEYOR | IN VIVO
SPEAKEASY
SPECTACLES PATRICIA SANSONETTO

STAGE ENTERTAINMENT FRANCE
STE D'EXPLOITATION DU PALAIS DES SPORTS
STRATÈGES ORGANISATION
STS ÉVÉNEMENTS | LA SEINE MUSICALE
SUD CONCERTS
SUDS, À ARLES
SUNSET & SUNSIDE
SURPRIZE
TALOWA PRODUCTIONS
TCHOLÉLÉ PRODUCTIONS
TEKNICITÉ CULTURE ET DÉVELOPPEMENT
THE TALENT BOUTIQUE
TOTAAL REZ
TOURING
TRAFFIX MUSIC
TRANS MUSICALES
TRANSMISSION (LE TRANSBORDEUR)
TS3
TSE
UGO AND PLAY
ULYSSE MAISON D'ARTISTES
UNI - T
USINE (L')
VALERY ZEITOUN PRODUCTIONS
VANTAGE PROD
VARION PRODUCTIONS
VERSION ORIGINALE MUSIC
VERYSHOW PRODUCTIONS
VICTORIE MUSIC
VIEILLES CHARRUES (LES)
VINTESS INNOVATION ENTERTAINMENT
VIPARIS LE PALAIS DES CONGRÈS DE PARIS
VISITEURS DU SOIR (LES)
VISUEL
VIVE LA PROD
VOLUME
W SPECTACLE
WAM PRODUCTIONS
WART
WLA EVENTS
WLG SAS (FESTIVAL WE LOVE GREEN)
YUMA PRODUCTIONS
ZAMORA PRODUCTIONS
ZEN GESTION (ZÉNITH DE SAINT-ÉTIENNE)
ZÉNITH D'AMIENS MÉTROPOLE
ZÉNITH DE CAEN | NORMANDIE
ZÉNITH DE DIJON
ZÉNITH DE LILLE
ZÉNITH DE LIMOGES
ZÉNITH DE NANCY
ZÉNITH DE PAU (SEM)
ZÉNITH DE STRASBOURG (SNC)
ZÉNITH OMEGA
ZÉNITH PARIS LA VILLETTE
ZÉNITH SUD (LE) | MONTPELLIER EVENTS
ZOUAVE

IMPRESSION

Imprimé
en septembre 2018
par GRAFIK+
www.gp3.fr

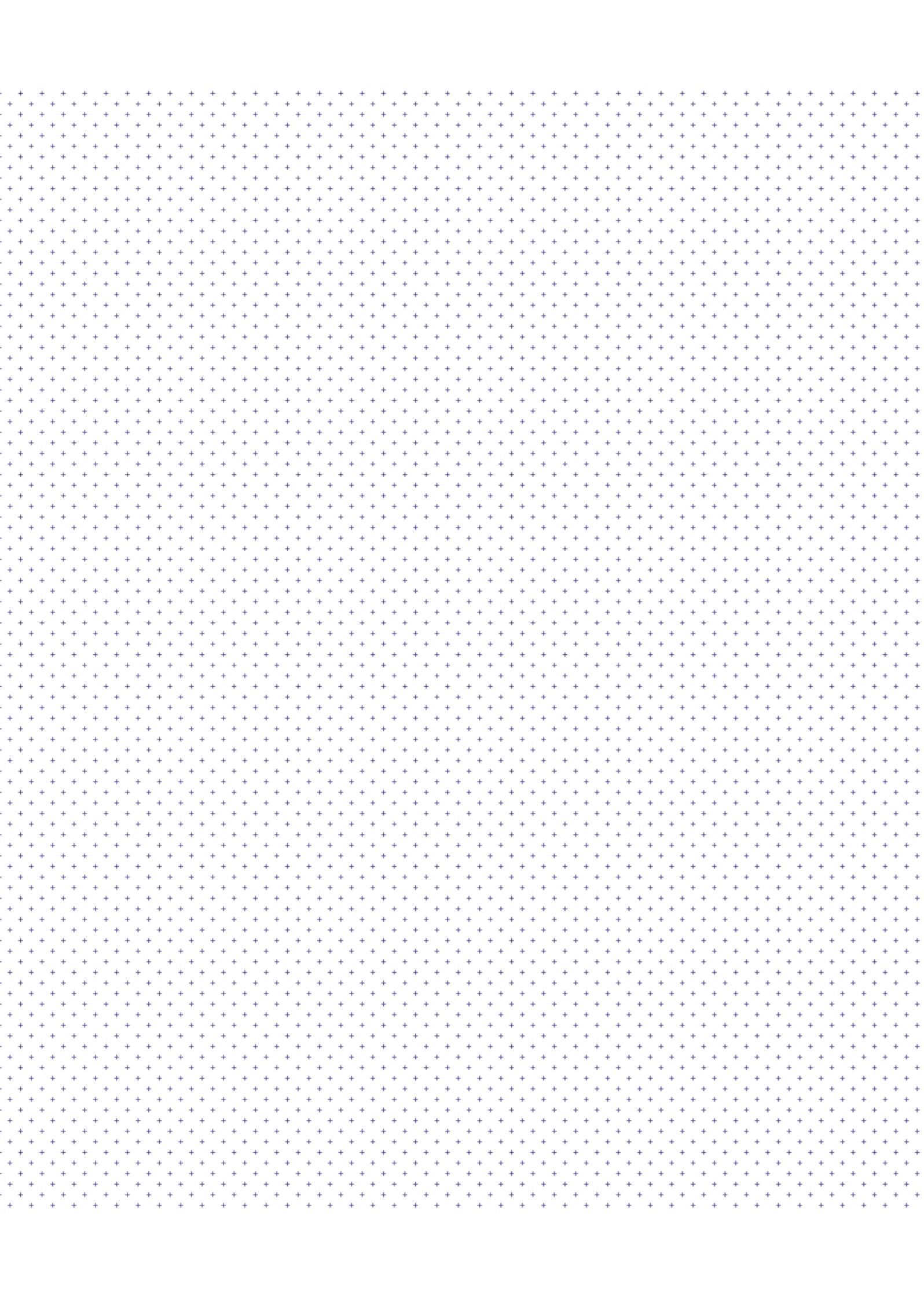
ILLUSTRATION

Kebba Sanneh
www.kebba.fr

DESIGN GRAPHIQUE

Sébastien Matesco
www.matesco.com







Rapport d'activité du PRODISS

prodiss SYNDICAT NATIONAL
DU SPECTACLE MUSICAL ET DE VARIÉTÉ

23, RUE DU RENARD 75004 PARIS
T +33 1 42 65 73 13 | WWW.PRODISS.ORG
PRODISS@PRODISS.ORG

 [@PRODISS](https://twitter.com/PRODISS)